NEW BRUNSWICK LEGAL AID
SERVICES COMMISSION

COMMISSION DES SERVICES D'AIDE
JURIDIQUE
DU NOUVEAU - BRUNSWICK

Le 27 septembre 2023

L'honorable
Hugh J. Flemming, c.r.
Procureur général et ministre de la Justice
Place-Chancery
C. P. 6000
Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5H1

Objet : Lettre de mandat de la CSAJNB du 19 mai 2023

Plan d'activités annuel
Indicateurs de rendement clés

Monsieur,

Conformément à la lettre de mandat du 19 mai 2023, remise à la Commission des services d'aide juridique du Nouveau-Brunswick, nous avons le plaisir de joindre, pour votre approbation, notre plan d'activités annuel pour 2023-2024, lequel a été présenté à notre conseil d'administration le 22 septembre 2023, et approuvé en vue de vous le soumettre.

Conformément à la lettre de mandat qui vous a été adressée, vous constaterez également que notre plan d'activités annuel présente nos indicateurs de rendement clés, que nous mesurons sur une base régulière et dont nous rendons compte à notre conseil d'administration. Comme vous le constaterez également dans notre plan, nous avons l'intention d'examiner de plus près les indicateurs de rendement et de chercher à cibler les éléments qui mesurent le mieux les progrès continus de la Commission et les objectifs qu'elle s'est fixés.

Nous restons à votre disposition ou à celle de votre personnel pour tout complément d'information requis sur ces questions et nous attendons avec impatience l'approbation de notre plan annuel afin de le publier sur notre site Web.

Yours very truly,

Irwin Lampert
Président
Conseil d'administration

Chantal M. Landry
Executive Director

/cml p. j.

NEW BRUNSWICK LEGAL AID SERVICES COMMISSION

COMMISSION DES SERVICES D'AIDE JURIDIQUE DU NOUVEAU - BRUNSWICK

Plan d'activités annuel 2023-2024

Lettre de soumission

Le 27 septembre 2023

L'honorable Hugh J. Flemming, c.r.,
procureur général et ministre de la Justice du Nouveau-Brunswick
C. P. 6000
Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5H1

Monsieur le Ministre,

Au nom de notre conseil d'administration, de sa direction et de son personnel, la Commission des services d'aide juridique du Nouveau-Brunswick a le plaisir de présenter son plan d'activités annuel 2023-2024 pour l'exercice financier commençant le 1er avril 2023, conformément à l'article 4 de la *Loi sur la reddition de comptes et l'amélioration continue*. Ce plan donne une vue d'ensemble de notre organisation et des services précieux que nous fournissons à nos clients, et il met en évidence les buts et les objectifs pour l'année à venir. Nous sommes enthousiastes à l'idée de relever les défis et de saisir les occasions qui s'offrent à nous cette année et nous nous réjouissons de poursuivre l'important travail de la Commission.

Tandis que nous amorçons l'exercice 2023-2024, le conseil d'administration continuera d'assurer une gouvernance et une surveillance marquées par l'excellence au service de ce gouvernement et du mandat qu'il s'est donné. Le conseil d'administration a approuvé ce plan annuel.

Hon. Irwin Lampert
Président du conseil d'administration

Chantal M. Landry
Directrice exécutive

TABLE DES MATIÈRES

NOTRE ENGAGEMENT : 1

À PROPOS DE LA CSAJNB : 1

PORTÉE DES SERVICES RENDUS :
- Services en droit criminel 2
- Services en droit de la famille 2
- Services du curateur public 3
- Services généraux 3
- Financement de l'aide juridique 4

MANDAT 2023-2024 :
- Services en droit de la famille – Protection de l'enfance 5
- Services en droit criminel 5
- Portée des services 5
- Qualité et efficacité de la prestation des services 5
- Plan opérationnel 2023-2024 6
- Rapport annuel 2022-2023 6

Plan opérationnel 2023-2024 de la CSAJNB :
- Généralités 7
- Services en droit civil : 7
  - Services en droit de la famille – Protection de l'enfance 7
  - Demandes privées en vertu de la LPD 8
  - Exploration des implications d'élargir les services en droit de la famille pour inclure les biens matrimoniaux 9
- Services en droit criminel : 10
  - Amélioration des services aux clients autochtones 10
- Services du curateur public : 11
  - Besoin d'un administrateur fiduciaire et d'un administrateur chargé des tutelles supplémentaires 11 Modifications de la *Loi sur Cour des successions* et de la *Loi sur le curateur public* 11

PLAN STRATÉGIQUE :
- Projets à réaliser en 2023-2024 12
- Indicateurs de rendement clés 13

ORGANIGRAMMES : 14
RENSEIGNEMENTS FINANCIERS : 15
ANNEXE A – Plan d'action en matière d'aide juridique – Cas concernant la protection de l'enfance ANNEXE B – IRC de la CSAJNB pour le 1er trimestre 2023-2024

NOTRE ENGAGEMENT :

Créée en 2005, la Commission des services d'aide juridique du Nouveau-Brunswick (ci-après la « CSAJNB ») continue de fournir une aide juridique aux personnes à faible revenu et constitue un élément essentiel d'un système judiciaire juste et équitable. Elle a à cœur l'accès à la justice et défend les droits de ses clients. Notre équipe d'employés dévoués et d'avocats de cabinets privés défend toutes les valeurs de la CSAJNB, à savoir la réactivité, la compassion, la responsabilité, le professionnalisme et l'excellence, en tant que norme de prestation de services à nos clients, qui comptent parmi les Néo-Brunswickois les plus vulnérables. Nous nous engageons à améliorer continuellement l'efficience de nos services, dans la mesure du possible, dans l'intérêt de nos clients et d'une bonne administration de la justice. La Commission continue également à fournir d'excellents services à ses clients vulnérables par l'intermédiaire des Services du curateur public.

À PROPOS DE LA CSAJNB :

La CSAJNB est subdivisée en quatre directions principales, soit les services en droit criminel, les services en droit de la famille, les services du curateur public et les services généraux. Les principes ci-dessous énoncés guident la gestion et la prestation des services d'aide juridique dans la province, conformément à l'article 2 de la *Loi sur l'aide juridique*, qui précise que :

a) les services d'aide juridique doivent être fournis avec efficacité de façon à assurer que les prestataires obtiennent ceux dont ils ont besoin pour régler leurs problèmes juridiques;

b) les services d'aide juridique doivent être intégrés aux services que fournissent d'autres organismes gouvernementaux et communautaires afin de régler les problèmes sous-jacents qui donnent lieu aux problèmes juridiques;

c) les services d'aide juridique devraient être accessibles afin d'être faciles à utiliser pour les prestataires;

d) les services d'aide juridique doivent être fournis de façon juste et dans un esprit fondé sur la primauté du droit et respectueux des droits des prestataires;

e) les services d'aide juridique doivent être adaptés aux circonstances de telle sorte que les problèmes juridiques soient résolus par la voie la plus efficiente tout au long du processus;

f) les services d'aide juridique doivent être fournis opportunément afin que les questions juridiques soient résolues rapidement;

g) la prestation des services d'aide juridique doit être gérée en toute efficacité et efficience dans le respect des autres principes énoncés au présent article.

PORTÉE DES SERVICES RENDUS :

Services en droit criminel :

L'aide juridique offre divers services juridiques aux clients qui ont été accusés d'infractions provinciales ou d'infractions au *Code criminel*. Les services énoncés ci-dessous sont notamment offerts :

a) **Services aux personnes sous garde** : En vertu de la *Charte canadienne des droits et libertés*, toute personne qui a été arrêtée ou détenue par les agences d'application de la loi a le droit de communiquer avec un avocat.

b) **Avocats de service** : La CSAJNB désigne des avocats de service aux tribunaux criminels et de la jeunesse afin de conseiller et d'aider toute personne qui doit comparaître devant la Cour provinciale, mais qui n'a pas d'avocat. Elle offre également les services d'un avocat de service pour des tribunaux spécialisés tels que la Commission de recours en vertu de la *Loi sur la santé mentale*, le tribunal de santé mentale, le tribunal chargé des causes de violence familiale et tribunal du mieux-être d'Elsipogtog. Il est également possible de faire appel à un avocat de service pour aider les personnes qui doivent comparaître lors des audiences sur la libération sous caution.

c) **Certificats d'aide juridique** : Pour les affaires juridiques plus importantes concernant certaines infractions pouvant mener à l'incarcération, l'aide juridique fournira les services complets d'un avocat aux clients qui remplissent les conditions financières et dans le cadre des services couverts. Les jeunes contrevenants qui sont accusés d'une infraction criminelle et qui demandent des services d'aide juridique recevront immédiatement un certificat d'aide juridique pour un avocat et n'auront pas à remplir les critères d'admissibilité financière requis d'après la portée des services.

Services en droit familial :

L'aide juridique fournit divers services juridiques en droit de la famille pour aider les familles qui ont subi une séparation ou un divorce ou pour les clients qui cherchent un soutien pour leurs enfants ou pour eux-mêmes. Voici un résumé des services offerts à nos clients :

a) **Avocats de service**. Un avocat de service est adjoint aux défendeurs lors d'une première comparution devant la Cour pour les parties qui ne sont pas représentées par un avocat lorsque la partie adverse est soit un client représenté par les services d'aide juridique, soit un représentant de la Couronne, comme dans les procédures de protection de l'enfance, les procédures de protection des adultes ou l'exécution des ordonnances par le directeur de l'exécution des ordonnances de soutien familial. Il est également possible de faire appel à un avocat de service pour les parties non représentées par un avocat, lors de leur comparution devant la Cour dans le cadre d'une audience de révision ou de modification en vertu de la *Loi sur l'intervention en matière de violence entre partenaires intimes* et les audiences en vertu des paragraphes 17 ou 18 de la *Loi sur les foyers familiaux situés dans les réserves et les droits ou intérêts matrimoniaux*. Un avocat de service aide également toutes les parties non représentées par un avocat lors d'une première comparution devant un conseiller-maître en vertu de la règle 81 des *Règles de procédure*.

L'avocat de service a pour rôle les fonctions suivantes :

a. aider la partie non représentée à comprendre ses droits et ses obligations juridiques dans l'affaire en cause;
b. examiner les documents de procédure et aider à la préparation des états financiers dans des cas d'exception ou à portée limitée;
c. faciliter, dans la mesure du possible, les ordonnances de consentement lorsque les causes ne sont pas contestées;
d. demander des ajournements au nom de la partie;
e. aider les parties non représentées lors des conférences de règlement à l'amiable pour les causes portant sur la protection de l'enfance.

b) **Services de consultation en droit de la famille :** Les Néo-Brunswickois qui souhaitent obtenir des conseils juridiques généraux en droit de la famille portant sur la séparation ou le divorce, notamment en ce qui concerne les pensions alimentaires pour enfants et pour époux, les ordonnances parentales et les biens matrimoniaux, peuvent s'adresser à un avocat pour une consultation gratuite d'une durée de deux heures. Seuls des renseignements généraux sur le droit et les procédures juridiques seront fournis, mais la consultation n'inclura pas de conseils s'appliquant à des cas spécifiques.

c) **Certificats d'aide juridique :** Pour les clients qui remplissent les conditions financières et conformément à la portée des services, ils pourront obtenir un certificat de services complets de représentation juridique pour les causes suivantes :

- les causes concernant la protection de l'enfance pour tous les intimés désignés dans une demande déposée par le ministre du Développement social;
- toutes les causes impliquant des demandes d'ordonnances parentales, de pensions alimentaires pour enfants et des demandes initiales de pensions alimentaires pour époux en vertu de la *Loi sur le droit de la famille* ou de la *Loi sur le divorce* (à condition qu'il n'y ait pas de question de partage des biens matrimoniaux).

SERVICES DU CURATEUR PUBLIC :

Le 5 décembre 2011, dans le cadre d'une entente avec le ministère de la Justice et le procureur général, la CSAJNB a assumé la responsabilité de la gestion des Services du curateur public et les a ensuite intégrés à titre d'unité opérationnelle distincte de la Commission. Les Services du curateur public ont pour mandat de protéger le bien-être financier et personnel des personnes de la population du Nouveau-Brunswick qui ne sont pas en mesure de s'occuper d'elles-mêmes ni de leurs finances et qui n'ont pas d'autre personne convenable capable ou désireuse de le faire. Le mandat du curateur public est défini dans la *Loi sur le curateur public*. La plupart des dossiers gérés par les Services du curateur public impliquent que celui-ci soit nommé curateur de la personne et de sa succession par ordonnance du tribunal ou nommé à titre de fondé de pouvoir en vertu d'une procuration et qu'il soit nommé administrateur de la succession de clients décédés par ordonnance du tribunal ou par testament.

L'autorité du curateur public pour les clients vivants est conférée par une ordonnance du tribunal ou une procuration. Une fois l'ordonnance accordée ou la procuration signée, le dossier est transféré aux administrateurs fiduciaires et aux administrateurs chargés des tutelles. L'administrateur fiduciaire gère tous les aspects des affaires financières du client, y compris la gestion des revenus, le paiement des dépenses du client, la gestion de ses dettes, la production des déclarations de revenu, la demande de prestations admissibles et la gestion des biens immobiliers et personnels existants. L'administrateur chargé des tutelles assure la supervision des soins personnels et des soins de santé et fournira le consentement légal lorsque requis. Ils travaillent en collaboration avec les ministères, les hôpitaux et les établissements de soins de longue durée, ainsi qu'avec le personnel médical et soignant pour s'assurer que les décisions sont toujours prises conformément aux souhaits du client, s'ils sont connus, ou dans son intérêt si ses souhaits ne peuvent être déterminés.

L'autorité du curateur public pour les clients décédés est conférée par une ordonnance du tribunal ou par testament. Les administrateurs fiduciaires gèrent alors la succession des clients décédés jusqu'à sa distribution finale aux héritiers ou bénéficiaires identifiés ou jusqu'à la conclusion de la succession.

SERVICES GÉNÉRAUX :

Les Services généraux jouent un rôle clé pour garantir la bonne santé financière de la Commission et ils s'engagent également à assurer le bien-être de ses employés. Face aux défis posés par des temps difficiles, le recrutement de nouveaux employés après la pandémie et l'évolution du marché du travail, notre service des ressources humaines a mis en œuvre, avec l'approbation du conseil d'administration, une stratégie visant à attirer des employés exceptionnels au sein de la Commission et à fidéliser le personnel qui travaille déjà pour nous.

FINANCEMENT DE L'AIDE JURIDIQUE :

L'aide juridique ne tire aucun revenu des services qu'elle offre, à l'exception d'une petite contribution versée par les clients qui reçoivent des services en droit criminel et en droit de la famille après l'évaluation de leur admissibilité financière, et par les clients du curateur public qui peuvent payer des honoraires. Sur le plan économique, la CSAJNB dépend en grande partie du gouvernement fédéral, du gouvernement du Nouveau-Brunswick et de la Fondation pour l'avancement du droit pour le financement non seulement de son offre de services actuelle, mais aussi de toute amélioration à apporter.

MANDAT 2023-2024

Conformément à la lettre de mandat émise le 19 mai 2023, par le ministre de la Justice, la CSAJNB a été chargée de mettre en œuvre les priorités décrites ci-dessous :

PRESTATION DES SERVICES :

SERVICES EN DROIT DE LA FAMILLE – PROTECTION DE L'ENFANCE :

1) Élaborer une analyse de rentabilité pour soutenir et mettre en œuvre les changements proposés dans les procédures des tribunaux de protection de l'enfance, élaborés par Maurice Richard.

SERVICES EN DROIT CRIMINEL :

2) Œuvrer en collaboration avec le ministère et le pouvoir judiciaire à l'efficience juridique et à l'élaboration de moyens d'améliorer l'accès à la justice en instaurant les mesures suivantes :

   a) Élaborer une analyse de rentabilité pour un nouveau modèle de dotation en personnel de la Cour provinciale basé sur le complément d'avocats internes soutenus par des avocats spécialisés pour traiter les mégaprocès et les conflits;

   b) Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un tribunal des cautionnements virtuel centralisé;

   c) Élaborer un nouveau modèle d'avocats de service afin de maximiser les possibilités de règlement et de plaidoyer, réduisant ainsi les délais;

   d) Simplifier la procédure d'admission lors de la première comparution pour éviter les ajournements et les délais afin de pouvoir déterminer l'admissibilité des défendeurs aux services.

PORTÉE DES SERVICES :

   a) Remettre au ministre un rapport sur les implications d'élargir les services en droit de la famille pour inclure les questions liées aux biens matrimoniaux. Préparer et fournir un rapport au ministre une fois l'évaluation terminée.

   b) Fournir un rapport au ministre comportant des options pour améliorer les services aux clients autochtones.

QUALITÉ ET EFFICACITÉ DE LA PRESTATION DES SERVICES :

   a) Déterminer des indicateurs de rendement clés pour les services en droit de la famille et en droit criminel, et mettre en œuvre un système de suivi et de production de rapports.

PLAN OPÉRATIONNEL 2023-2024

S'assurer que le plan opérationnel 2023-2024 est conforme aux obligations en vertu de la *Loi sur la reddition de comptes et l'amélioration continue* et qu'il est présenté au ministre pour approbation. S'assurer de le publier sur le site Web de la CSAJNB.

RAPPORT ANNUEL 2022-2023

Veiller à ce que le rapport annuel 2022-2023, y compris les points énoncés au paragraphe 21(1) de la *Loi sur l'aide juridique* soit conformes aux obligations en vertu de la *Loi sur la reddition de comptes et l'amélioration continue* et qu'il soit soumis au ministre une fois que le président l'a approuvé et signé. Veiller à présenter le rapport annuel au greffier de l'Assemblée législative. S'assurer de le publier sur le site Web de la CSAJNB.

PLAN OPÉRATIONNEL 2023-2024 de la CSAJNB :

GÉNÉRALITÉS :

Conformément aux priorités établies par le ministre de la Justice, la CSAJNB travaille actuellement à l'élaboration d'importants modèles de prestation de services pour les Services en droit de la famille et les Services en droit criminel, qui permettraient d'améliorer considérablement non seulement l'accès à la justice pour nos clients de l'aide juridique, mais également l'administration de la justice, et de remédier à la crise de délais qui sévit actuellement dans les tribunaux.

Nous avons également travaillé avec diligence pour améliorer l'efficience des Services du curateur public dans l'obtention d'ordonnances du tribunal pour les clients, en ciblant les clients hospitalisés afin d'accélérer leur transfert de l'hôpital vers des établissements de soins de longue durée, et ces efforts ont permis au curateur public de connaître une croissance rapide du nombre de clients relevant de son mandat.

Dans le but d'améliorer continuellement les processus, le curateur public a également l'intention de formuler des recommandations en faveur de certaines réformes législatives dans le domaine de l'administration des successions.

Notre direction des services généraux a également travaillé avec diligence à l'élaboration d'une stratégie de ressources humaines axée sur l'amélioration du bien-être des employés et le recrutement.

Une description plus détaillée de ces initiatives est présentée ci-dessous :

SERVICES EN DROIT CIVIL :

A) SERVICES EN DROIT DE LA FAMILLE – PROTECTION DE L'ENFANCE :

La CSAJNB travaille actuellement à l'élaboration d'un modèle de prestation de services pour répondre au modèle portant sur la protection de l'enfance proposé par Maurice Richard dans son rapport daté du 15 avril 2023. En fait, en novembre 2022, la CSAJNB a élaboré un plan d'action pour aborder la question des délais dans les audiences d'instances portant sur la protection de l'enfance en réponse à la décision de la Cour d'appel du Nouveau-Brunswick dans l'affaire R.D. c. Le ministre du Développement social 2022 CANB 56 et à une directive pratique subséquente émise par la juge en chef Tracey DeWare de la Cour du Banc du Roi du Nouveau-Brunswick.

En collaboration avec le ministère de la Justice, plusieurs initiatives ont été mises en œuvre afin de garantir des services d'aide juridique rapides aux clients auxquels le ministre du Développement social a adressé des demandes liées à la protection de l'enfance. Une description complète du plan d'action mis en œuvre par la CSAJNB figure

dans la note de service datée du 24 novembre 2022 et jointe au présent rapport à l'**annexe « A** ».

Selon les commentaires reçus par les tribunaux et les autres parties prenantes, ce plan a permis de réduire considérablement les délais d'instruction des causes de protection de l'enfance pour que celles-ci soient entendues dans les délais prescrits par la loi et conformément à la *Loi sur les services à la famille*, ce que recherchent ultimement toutes les parties prenantes. Plus important encore, les ressources supplémentaires mises en place ont permis aux clients confrontés à une affaire juridique importante et stressante d'avoir accès plus rapidement à une représentation juridique.

Le plan d'action élaboré en novembre 2022 a été mis en œuvre à l'aide du financement opérationnel actuel. Toutefois, pour assurer la viabilité de ce plan, un financement permanent supplémentaire sera nécessaire pour continuer à respecter le calendrier de programmation des audiences des causes de protection de l'enfance. Le modèle de prestation des services recommandé par Maurice C. Richard, sous-procureur général adjoint des Services des procureurs de la Couronne à la famille, présente les recommandations suivantes pour la représentation par l'aide juridique des parents désignés comme intimés :

1) Il est recommandé que la Commission des services d'aide juridique du Nouveau-Brunswick (CSAJNB) adopte un modèle de dotation principalement en vue de fournir des avocats de service et la représentation juridique des parents désignés comme intimés dans les procédures de protection de l'enfance. Les ressources nécessaires devraient être allouées à la CSAJNB pour qu'elle s'oriente vers un tel modèle de dotation.

2) La CSAJNB devrait être mandatée pour fournir une représentation juridique à tous les parents désignés comme intimés dans les procédures de protection de l'enfance. Les ressources nécessaires devraient être allouées et classées par ordre de priorité afin d'assurer cette représentation juridique.

3) La CSAJNB devrait également continuer à rechercher et à adopter des procédures de demande simplifiées et innovantes pour les parents désignés comme intimés dans les procédures de protection de l'enfance. Une procédure de demande simplifiée devrait être mise directement à la disposition des parents désignés comme intimés dans chaque palais de justice. Il faudrait envisager de mandater les Centres d'information juridique sur le droit de la famille ou les avocats de service d'aider les parents désignés comme intimés dans cette procédure de demande simplifiée.

4) La suppression d'un critère de qualification financière devrait l'être de façon permanente pour les parents désignés comme intimés dans les procédures de protection de l'enfance.

Le modèle créé par la CSAJNB en novembre 2022 répond à la plupart des recommandations énoncées ci-dessus, à l'exception d'un modèle de dotation en personnel complet pour tous les intimés. La CSAJNB s'est principalement appuyée sur l'embauche de personnel supplémentaire recruté dans le cadre de contrats temporaires pour traiter ces causes, ainsi que sur des avocats de cabinets privés lorsqu'il existe un conflit entre deux parents désignés comme intimés. Le nouveau modèle de prestation des services, qui sera présenté au ministre en septembre 2023 après que le conseil d'administration l'aura approuvé, portera sur toutes les ressources permanentes nécessaires pour garantir que les clients confrontés à des procédures de protection de l'enfance continuent d'avoir accès à une représentation par l'aide juridique en temps opportun et que les audiences puissent

continuer à être programmées dans les délais prescrits par la loi.

B) DEMANDES PRIVÉES EN VERTU DE LA *LOI SUR LES PERSONNES DÉFICIENTES* :

Conformément au financement supplémentaire reçu en 2020 par le gouvernement, et en réponse au plan stratégique 2021-2024 de la CSAJNB, nous avons le plaisir d'annoncer qu'à la fin du mois d'août 2023, la CSAJNB a élaboré un modèle de services et étendra ses services en droit civil aux demandeurs qui souhaitent présenter une demande pour devenir le curateur de la personne et de la succession d'une personne qui est déclarée légalement inapte à prendre des décisions financières ou de soins personnels par elle-même. Ce service aidera considérablement les familles du Nouveau-Brunswick.

C) EXPLORER LES IMPLICATIONS D'ÉLARGIR LES SERVICES EN DROIT DE LA FAMILLE POUR INCLURE LES QUESTIONS RELATIVES AUX BIENS MATRIMONIAUX :

La CSAJNB a créé un comité de travail au début de l'année 2022 pour étudier et explorer la question de l'élargissement des services en droit de la famille afin d'inclure les questions relatives aux biens matrimoniaux. Le comité s'est réuni à deux reprises pour étudier cette option en tenant compte des ressources actuellement disponibles et des priorités. Un rapport a été préparé et présenté au conseil d'administration pour approbation, et est joint à l'annexe « B ». Le comité a conclu qu'avec les ressources actuelles, l'ajout de ce type de service pourrait retarder indûment les services aux clients préoccupés par des demandes d'ordonnances parentales et de pensions alimentaires pour enfants qui, selon le comité, sont des problèmes plus importants auxquels sont confrontées les familles séparées ayant un faible revenu. Il est donc recommandé de ne pas étendre la portée des services aux questions relatives aux biens matrimoniaux pour le moment.

SERVICES EN DROIT CRIMINEL :

Conformément aux priorités établies par le ministre, la CSAJNB reconnaît qu'elle a l'occasion d'aborder également les expériences de délais critiques devant la Cour provinciale, et elle est honorée de cette possibilité. La CSAJNB s'est engagée à développer un modèle de prestation de services qui mettra l'accent sur la résolution rapide des problèmes et qui permettra une utilisation efficiente des ressources non seulement au sein de la CSAJNB, mais aussi au sein du Service des poursuites publiques et des tribunaux. Nous sommes convaincus que ce modèle permettra de réduire les pertes de temps et les délais. Ce projet nécessitera un investissement important au sein de la CSAJNB. Notre modèle de prestation des services sera présenté au ministre à l'automne 2023, après qu'il aura été approuvé par le conseil d'administration.

Le modèle en cours d'élaboration s'articule autour de trois volets principaux visant à réduire les délais dans le système judiciaire et à améliorer le service aux clients. Il s'agira notamment d'établir davantage d'avocats de service, des négociateurs spécialisés ainsi que des avocats spécialisés dans les grands procès. Il s'agit d'initiatives intéressantes qui, si elles sont approuvées, permettront aux avocats de la défense désignés comme avocats de service ou avocats assurant un service complet auprès d'un client d'avoir plus de temps pour tenir des discussions significatives avec la Couronne concernant les affaires du client et encourager une résolution rapide, lorsque cela est possible, réduisant ainsi les délais dans les procédures. Par exemple, la proposition visant l'amélioration des services offerts par des avocats de service prévoit la présence de deux avocats de service chaque jour de plaidoirie, ce qui permettra des interactions plus significatives avec les accusés et leur permettra d'envisager une résolution rapide le jour de la plaidoirie ou peu de temps après, si possible. L'avocat peut également aider les défendeurs à présenter des demandes d'aide juridique au temps opportun, le cas échéant. La CSAJNB a élaboré, en collaboration avec des spécialistes certifiés ceintures noires, un schéma de processus complet sur la manière dont ces services seront fournis aux clients, depuis leur première comparution devant le tribunal jusqu'à l'obtention de leur plaidoyer final dans une cause. La collaboration des autres parties prenantes du système sera déterminante pour réussir la mise en œuvre de ce modèle de prestation des services. La CSAJNB étudiera également la procédure de demande pour les clients en droit criminel afin d'étudier les domaines permettant d'agir avec efficience en sorte que les clients, qui remplissent les conditions pour bénéficier des services d'aide juridique, aient accès à une représentation juridique aussi rapidement que possible lorsqu'ils en ont besoin.

AMÉLIORER LES SERVICES POUR LES CLIENTS AUTOCHTONES :

La CSAJNB maintient son engagement, conformément à son plan stratégique 2021-2024, et comme l'a demandé le ministre, d'explorer les services offerts aux clients autochtones. Une réunion avec trois collectivités autochtones a eu lieu le 24 août 2023 et d'autres

discussions avec d'autres collectivités autochtones du Nouveau-Brunswick auront lieu au cours du prochain exercice financier. Nous espérons que ces discussions permettront aux communautés autochtones de cibler les principales améliorations à apporter à la CSAJNB en matière de prestation de services et qu'elles souhaitent voir mises en œuvre.

SERVICES DU CURATEUR PUBLIC :

Besoin d'un administrateur fiduciaire et d'un administrateur chargé des tutelles supplémentaires

Le curateur public a travaillé avec diligence pour permettre des gains d'efficacité avec la Cour afin d'obtenir des ordonnances pour les clients hospitalisés, et nous sommes extrêmement satisfaits des progrès que nous avons réalisés. Ce projet a débuté à la fin de l'été 2022 et les résultats ont montré que nous avons été en mesure d'obtenir des ordonnances plus rapides pour les clients. Notre équipe a ainsi pu travailler plus rapidement avec les hôpitaux pour faire sortir les clients prêts à être transférés vers des établissements de soins de longue durée. L'une des conséquences de ces gains d'efficacité est que notre programme connaît une augmentation considérable du nombre de clients dont nous nous occupons. Le nombre de dossiers est passé d'environ 244 dossiers actifs en 2008 à plus de 1 200 dossiers à l'heure actuelle (ces dossiers comprennent à la fois les dossiers de personnes vivantes et les dossiers relatifs aux successions). Nous avons actuellement deux administrateurs chargés des tutelles à plein temps qui gèrent chacun plus de 200 clients et quatre administrateurs fiduciaires permanents qui gèrent chacun plus de 300 dossiers. Ces nombres élevés ne permettent pas d'accorder une attention suffisante aux dossiers des clients. Afin de répondre à un besoin actuel et immédiat de ressources supplémentaires, et avec l'approbation du conseil d'administration, la CSAJNB a proposé un contrat de deux ans pour un administrateur chargé des tutelles et un administrateur fiduciaire supplémentaires afin de gérer ce volume croissant de clients. Ces nouveaux employés contractuels ont commencé à travailler au début du mois de septembre 2023, ce qui a permis de soulager le personnel et les clients existants. D'autres discussions seront nécessaires pour obtenir un financement permanent de ces ressources essentielles qui aident les résidents les plus vulnérables de la province.

Modifications à la *Loi sur la Cour des successions* et à la *Loi sur le curateur public*

Le curateur public a l'intention de recommander au gouvernement d'apporter de légères modifications à la *Loi sur la Cour des successions* et à la *Loi sur le curateur public* au cours de cet exercice. L'objectif est d'améliorer l'efficacité du curateur public dans l'obtention de lettres d'administration pour ses clients décédés et de lui permettre de distribuer les successions aux héritiers légaux identifiés beaucoup plus rapidement que ne le permet la procédure actuelle.

PLAN STRATÉGIQUE – PROJETS À RÉALISER EN 2023-2024

La CSAJNB continue de s'engager et de travailler avec diligence sur les initiatives déterminées dans son plan stratégique 2021-2024. Bien que certaines initiatives aient dû être reportées en raison de circonstances imprévues résultant principalement de changements de personnel au cours des deux dernières années, nous nous efforçons de mettre en œuvre les initiatives aussi rapidement que possible.

Outre toutes les priorités énoncées ci-dessus, les projets relevant du plan stratégique qui seront mis en œuvre en 2023-2024 seront les suivants :

1) Améliorer le système de gestion des cas Aegis :

    a. Il s'agit d'un projet continu dans le cadre duquel la CSAJNB rencontre la Division des TI de SNB pour faire le point sur l'état d'avancement du projet et planifier sa progression.

2) Optimiser Practice Manager et la formation sur ce système.

3) Élaborer et mettre en œuvre une stratégie visant à améliorer la communication externe.

4) Élaborer et mettre en œuvre une stratégie globale en matière de ressources humaines. Les priorités de la Commission sont appuyées grâce à une orientation stratégique harmonisée avec la mission, les défis et possibilités organisationnels actuels et les tendances émergentes en matière de ressources humaines de la CSAJNB. La stratégie en matière de ressources humaines s'articule autour de cinq axes :

    a) le recrutement, le maintien en poste et la planification des effectifs;

    b) l'intégration et l'orientation des employés;

    c) l'excellence du rendement;

    d) le perfectionnement professionnel;

    e) les relations avec les employés.

La mise en œuvre complète de la stratégie en matière de ressources humaines s'étendra sur deux exercices et s'achèvera donc en 2023-2024 (T4). Les principales activités à venir liées aux initiatives stratégiques déterminées comprennent l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme d'intégration des nouveaux employés, la réalisation d'un exercice de refonte de l'image de marque pour obtenir de nouveaux matériels de marketing, la négociation de conventions collectives et l'élaboration d'un plan de maintien en poste des employés pour la Commission.

INDICATEURS DE RENDEMENT CLÉS :

La CSAJNB a élaboré et mis en œuvre des indicateurs de rendement clés. Un rapport est établi trimestriellement et soumis au conseil d'administration. Les indicateurs de rendement clés sur lesquels la Commission se concentre sont les suivants : le nombre d'appels de détenus reçus, le nombre de clients servis par l'avocat de service dans les Services en droit criminel et les Services en droit de la famille; le nombre de demandes d'aide juridique reçues et approuvées; le nombre de clients indiquant leur appartenance à un peuple autochtone; le nombre de jours pour que les décisions d'admissibilité soient prises; le montant des contributions versées par les clients; le nombre de cas gérés par des avocats internes et des avocats du secteur privé, les tendances dans les types de services offerts en fonction du sexe et de l'âge; le nombre de cas importants pour lesquels l'aide juridique est approuvée.

En ce qui concerne les Services du curateur public, nos indicateurs de rendement clés comprennent les suivants : le nombre de dossiers en attente d'une approbation et d'une ordonnance du tribunal; le nombre d'ordonnances reçues; le retard dans l'acceptation des dossiers; le nombre de cas actifs gérés par le personnel et le nombre de nouveaux cas au cours du trimestre précédent. Nous rendons également compte de l'âge moyen des clients et leur sexe, ainsi que du nombre de clients décédés. Nous rendons compte des honoraires perçus et de la valeur des actifs nets détenus en fiducie pour le compte des clients.

Une copie de notre rapport trimestriel 1 le plus récent pour l'exercice 2023-2024 figure à l'**annexe « C »**. Ce rapport est mis à jour tous les trimestres.

Pour l'exercice 2023-2024 à venir, la Commission travaillera avec son conseil d'administration pour examiner les mesures de rendement clés existantes et déterminer si des modifications doivent être recommandées.

ORGANIGRAMME :

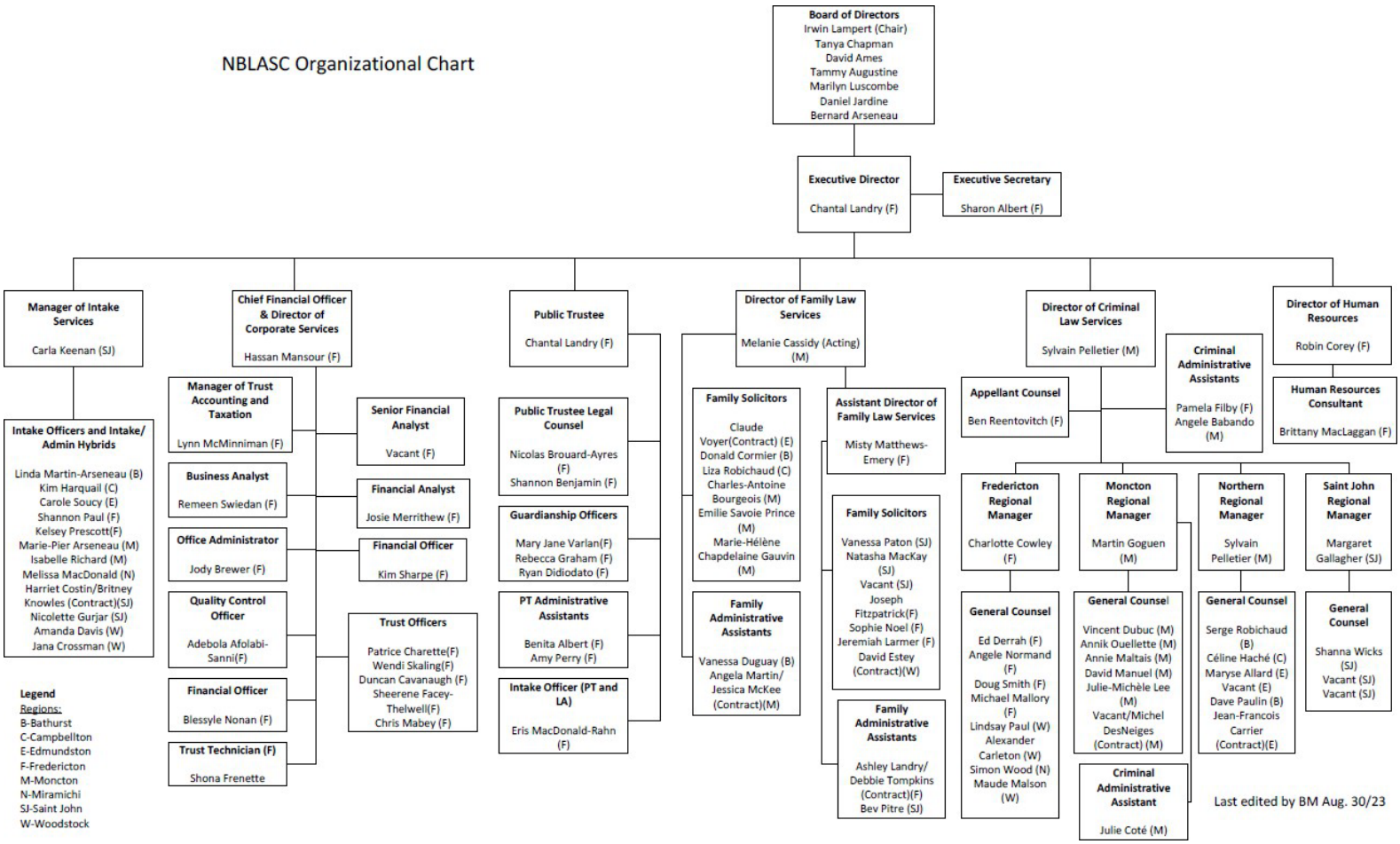

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS :

Résumé du budget 2023-2024 jusqu'au 31 mars 2024.

Category	Budget 2022-2023	Budget 2023-2024	$ Variance	% Variance
REVENUE				
Province of New Brunswick	10,854,500	12,986,000	2,131,500.00	19.6%
NB Law Foundation	200,000	200,000	-	0.0%
Liens	60,000	60,000	-	0.0%
Client Contributions	118,000	120,000	2,000.00	1.7%
Family Duty Counsel Recovery	160,000	200,000	40,000.00	25.0%
Family Advice Lawyer Program Recovery	228,000	240,000	12,000.00	5.3%
IPVI Recovery	25,000	15,000	(10,000.00)	-40.0%
Public Trustee Client Recovery	15,000	10,000	(5,000.00)	-33.3%
Public Trustee Fees	400,000	350,000	(50,000.00)	-12.5%
Interest	5,000	49,000	44,000.00	880.0%
Miscellaneous Revenue	15,000	15,000	-	0.0%
TOTAL REVENUE	**12,080,500**	**14,245,000**	**2,164,500**	**18%**
EXPENSES	Budget 2022-2023	Budget 2023-2024	$ Variance	% Variance
Private Bar Expenses				
Criminal Duty Counsel	280,000	280,000	-	0.0%
Criminal Certificates	265,000	542,523	(277,523.00)	-105%
Family Certificates	1,100,000	1,000,000	100,000.00	9%
Family Duty Counsel	160,000	200,000	(40,000.00)	-25%
Detainee Calls (Calls & Answering Service)	137,000	137,000	-	0%
Contract Lawyer - Criminal	0	100,075	(100,075.00)	
Contract Lawyer - Family	123,000	223,000	(100,000.00)	-81%
Family Advice Lawyer Expenses	205,000	217,000	(12,000.00)	-6%
Major Cases	200,000	200,000	-	0%
Intimate Partner Violence Intervention (DC/Certs)	25,000	15,000	10,000.00	40%
Total Private Bar Expenses	**2,495,000**	**2,914,598**	**(419,598)**	**-17%**
Salaries and Related Expenses	**8,139,136**	**9,868,561**	**(1,729,425)**	**-21%**
Administrative Expenses				
Professional Services	110,000	75,000	35,000.00	32%
Service of Documents	6,000	6,000	-	0%
Library	45,000	45,000	-	0%
Professional Development	45,000	95,000	(50,000.00)	-111%
Membership Dues	114,000	114,000	-	0%
Board Expenses	15,000	15,000	-	0%
Amortization	30,000	30,000	-	0%
Office Expenses	159,550	159,550	-	0%
Information Technology	150,914	151,391	(477.40)	0%
Occupancy Costs	708,900	696,850	12,050.00	2%
Translation	8,000	8,000	-	0%
Travel	42,000	54,050	(12,050.00)	-29%
Payments on Behalf of PT Clients	12,000	12,000	-	0%
Total Administrative Expenses	**1,446,364**	**1,461,841**	**(15,477)**	**-1%**
TOTAL EXPENSES	**12,080,500**	**14,245,000**	**(2,164,500)**	**-18%**

NEW BRUNSWICK LEGAL AID SERVICES COMMISSION

COMMISSION DES SERVICES D'AIDE JURIDIQUE DU NOUVEAU - BRUNSWICK

MEMO

November 24, 2022 - 24 Novembre, 2022

To:	Honourable Chief Justice Tracey DeWare Court of King's Bench of New Brunswick Honourable Justices of the Court of King's Bench of New Brunswick – Family Division Deputy Minister – Justice Clerks of the Court of King's Bench of New Brunswick Family Crown	**Destinataires:**	L'honorable Juge en chef Tracey DeWare Cour du Banc du Roi du Nouveau-Brunswick Honorable juges de la Cour du Banc du Roi du Nouveau-Brunswick –Division de la famille Sous-Ministre – Justice Greffiers de la cour du Banc du Roi du Nouveau-Brunswick Avocat(e)sdelaCouronne–Droitdelafamille
From:	Chantal M. Landry Director of Family Law Services	**Expéditeur:**	Chantal M. Landry Directrice des services en droit de la famille
Cc:	Pierre Castonguay Executive Director NBLASC – Family Solicitors and Staff and Private Bar.	**Cc:**	Pierre Castonguay Directeur général CSAJNB – Avocat(e)s en famille et employées de soutien et Avocat(e)s privé(e)s en famille
Re:	Legal Aid Action Plan – Child protection matters	**Object :**	Plan d'action de l'aide juridique dans les dossiers de Protection de l'enfance

The New Brunswick Legal Aid Services Commission (NBLASC) is pleased to announce that, together with the collaboration of the Department of Justice, we have implemented a plan to expedite the process for respondents in child protection matters to obtain legal representation. This action plan was developed in response to the New Brunswick Court of Appeal's decision in **R.D. v. The Minister of Social Development**, 2022 NBCA 56 and the subsequent Practice Directive from the New Brunswick Court of King's Bench, with the hope that our action plan will help to facilitate compliance with the legislative requirements under the *Family Services Act*, for the adjudication of applications in child protection matters within 30 days, except where there are exceptional circumstances.

As of October 4th, 2022, the Legal Aid Commission has waived all financial eligibility

La Commission des services d'aide juridique du Nouveau-Brunswick (CASSNB) est heureuse d'annoncer qu'en collaboration avec le ministère de la Justice, nous avons mis en place un plan visant à accélérer le processus d'obtention d'une représentation juridique pour les intimé(e)s en matière de protection de l'enfance. Ce plan d'action a été élaboré en réponse à la décision de la Cour d'appel du Nouveau- Brunswick dans **R.D. c. Le ministre du Développement social**, 2022 NBCA 56 et à la directive de pratique subséquente de la Cour du Banc du Roi du Nouveau- Brunswick, dans l'espoir que notre plan d'action pourra contribuer au respect des exigences législatives, en vertu de la *Loi sur les services à la famille*, pour la tenue des audiences en matière de protection de l'enfance dans les 30 jours, à moins de circonstances exceptionnelles.

Depuis le 4 octobre 2022, la Commission d'aide juridique a supprimé tous les critères d'admissibilité financière pour les intimé(e)s qui demandent l'aide juridique en matière de protection de l'enfance. Depuis cette date également, l'Aide

criteria for

respondents applying for legal aid in child protection matters. Since that date as well, Legal Aid has hired four new lawyers to focus on child protection representation across the Province.

The plan to address legal representation for clients is established as follows:

1. Misty Matthews-Emery has been appointed Acting Manager of Child Protection Services for the Province. Ms. Matthews-Emery will continue to provide legal representation for our clients but will also oversee this new plan and our provision of legal services for this area of the law generally. She will also offer expert advice, guidance and training for the lawyers who provide legal services for our clients in child protection matters.

2. Additional lawyers have been hired to assist with child protection legal representation in several regions of the Province, namely Marie-Helene Chapdelaine Gauvin for Moncton, Anne St-Pierre for Miramichi/Bathurst/ Campbellton, Jeremiah Larmer for Fredericton/Woodstock and Natasha MacKay for Saint John. These lawyers will be working with our other staff lawyers to ensure legal representation for custodial parents is available as timely as possible.

REPRESENTATION OF CUSTODIAL PARENTS:

3. We have appointed a lead person in each region to receive the week prior from the Clerk's office, notice of all first appearances for the following week, as well as copies of the dockets and of the Notices of Hearings setting out all assigned dates for each child protection matter. The lead contacts for each region are as follows:

   Misty Matthews-Emery – Saint John
   Melanie Cassidy – Moncton
   Joseph Fitzpatrick–Fredericton/Woodstock
   Claude Voyer - Edmundston
   Anne St-Pierre –
   Campbellton/Bathurst/Miramichi

juridique a embauché quatre nouveaux avocats pour se concentrer sur la représentation de la protection de l'enfance dans toute la province.

Le plan pour aborder la représentation légale des clients est établi comme suit :

1. Misty Matthews-Emery a été nommée gestionnaire par intérim des services de protection de l'enfance pour la province. Mme Matthews-Emery continuera d'assurer la représentation juridique de nos clients, mais supervisera également ce nouveau plan et notre prestation de services juridiques dans ce domaine du droit en général. Elle offrira également des conseils d'expert, des conseils et de la formation aux avocats qui fournissent des services juridiques à nos clients en matière de protection de l'enfance.

2. Des avocat(e)s supplémentaires ont été embauchés pour aider à la représentation juridique de la protection de l'enfance pour plusieurs régions de la province, à savoir Marie-Hélène Chapdelaine Gauvin pour Moncton, Anne St-Pierre pour Miramichi/Bathurst/Campbellton; Jeremiah Larmer pour Fredericton/Woodstock et Natasha MacKay pour Saint John. Ces avocat(e)s travailleront avec nos autres avocat(e)s membres du personnel pour s'assurer que la représentation légale des parents gardiens est disponible.

REPRÉSENTATION DES PARENTS GARDIENS :

3. Nous avons nommé une personne responsable dans chaque région pour recevoir la semaine précédente du bureau du greffier, l'avis de toutes les premières comparutions pour la semaine suivante, ainsi que des copies des rôles et des avis d'audience indiquant toutes les dates assignées pour les dossiers de protection de l'enfance. Le contact principal pour chaque région est le suivant :

   Misty Matthews-Emery – Saint-Jean
   Mélanie Cassidy – Moncton
   Joseph Fitzpatrick – Fredericton/Woodstock
   Claude Voyer - Edmundston
   Anne St-Pierre –Campbellton/Bathurst/Miramichi

4. These lead contacts will work with our staff lawyers to ensure that a lawyer is assigned to the custodial parent(s) as early as the first appearance scheduled for the following week. The intention is that, as often as possible, a staff lawyer would be assigned for the custodial parent(s), except if there is a conflict of interest or there is no staff lawyer available. Counsel attending a first appearance for a child protection matter is still attending that appearance in the capacity of duty counsel. If the custodial parent opposes the Application and wants legal aid representation, duty counsel will assist them in completing a Simplified Legal Aid Application form. Duty counsel will ensure that the form is returned to the local legal aid office so that it can be registered in our case management system and a legal aid certificate can be issued for that client. The plan is that, in most cases, it will be a staff lawyer who provides duty counsel services for the custodial parent(s) and if they choose to apply for legal aid, their legal aid certificate will be, to the greatest extent possible, assigned to that same staff lawyer to represent them for the trial. A copy of this application form is attached for your information. Should a conflict arise with the staff lawyer, we will endeavor, to the best of our ability, to reassign the legal aid certificate to another lawyer as soon as possible.

5. Our goal with this aspect of the plan is to limit delay by removing the requirement that the client attend a legal aid office to apply for our services, to simplify the process and to provide assistance in the application process through duty counsel. However, there may still be some instances in which it is incumbent on the client to contact legal aid to apply for our services, for example, if a respondent misses their First Appearance.

4. Ces contacts principaux travailleront avec nos avocats salariés pour s'assurer qu'un(e) avocat(e) est affecté(e) au(x) parent(s) gardien(s) dès la première comparution prévue la semaine suivante. L'intention est que, aussi souvent que possible, un(e) avocat(e) salarié(e) soit désigné(e) pour le(s) parent(s) gardien(s), sauf s'il y a un conflit d'intérêts ou s'il n'y a pas d'avocat(e) salarié(e) disponible. L'avocat(e) qui assiste à une première comparution dans une affaire de protection de l'enfance assiste toujours à cette comparution en qualité d'avocat(e) de service. Si le parent gardien s'oppose à la demande et souhaite être représenté par l'aide juridique, l'avocat(e) de service l'aidera à remplir un formulaire simplifié de demande d'aide juridique. L'avocat de service s'assurera que le formulaire est retourné au bureau d'aide juridique local afin qu'il puisse être enregistré dans notre système de gestion des cas et qu'un certificat d'aide juridique puisse être délivré pour ce client. Le plan est que, dans la plupart des cas, ce sera un(e) avocat(e) salarié(e) qui fournira des services d'avocat de service au(x) parent(s) gardien(s) et s'ils choisissent de demander l'aide juridique, leur certificat d'aide juridique sera, dans la mesure du possible, assignés au même avocat salarié pour les représenter au procès. Une copie de ce formulaire de demande est jointe pour votre information. Advenant qu'un conflit devienne apparent ou surgisse, avec l'avocat(e) salarié(e), lors de cette première comparution, nous nous efforcerons, dans la mesure de nos moyens, de réattribuer le certificat d'aide juridique à un(e) autre avocat(e) dans les plus brefs délais.

5. Notre objectif avec cet aspect du plan est de limiter les délais en supprimant l'obligation pour le ou la client(e) de se présenter à un bureau d'aide juridique pour demander nos services, de simplifier le processus et de fournir une assistance dans le processus de demande par l'intermédiaire d'un(e) avocat(e) de service. Cependant, il peut toujours y avoir des cas où il incombe au client de contacter l'aide juridique pour demander nos services, par exemple, si un(e) intimé(e) manque sa première comparution.

REPRESENTATION OF NON-CUSTODIAL PARENTS

6. We are pleased to announce that, in collaboration with the Department of Justice, a non-custodial parent will now be

REPRÉSENTATION DES PARENTS NON GARDIENS

6. Nous sommes heureux d'annoncer qu'en collaboration avec le ministère de la Justice, un parent non gardien sera désormais admissible à la

eligible for legal aid representation without the necessity of a G-hearing. Our plan for representation of the non-custodial parent(s) will be as follows:

7. Duty Counsel from our panel of **private bar** lawyers will be called upon to attend first appearances for the non-custodial parent(s). In the event that one or more non-custodial parent(s) oppose the application and wish to apply for legal aid representation, they will complete the same application form with the assistance of duty counsel. This form will be returned to the local legal aid office where our intake officers will process the application, issue a legal aid certificate and promptly begin the process of assigning the file to a private bar member on the panel. When possible, a certificate for a non-custodial parent may be assigned to the same lawyer who attended as duty counsel at the first appearance. It is hoped, with the cooperation of private bar lawyers who are a necessary and valued component of our service model, that we will be able to assign these legal aid certificates in a timely manner.

We have been working very hard over the past several weeks to ensure this plan of action is implemented as quickly as possible. We have held several information sessions with our staff and private bar lawyers to explain and answer questions about this new process.

I am thankful to all the individuals who are making this plan possible. We hope that this will greatly improve the ability to hold child protection hearings in compliance with the legislated time frames and in accordance with the New Brunswick Court of Appeal's decision in **R.D. v. The Minister of Social Development**, 2022 NBCA 56 and the subsequent Practice Directive from the New Brunswick Court of King's Bench – subject of course to requests for adjournments as permitted by the Court in exceptional circumstances.

Should you have any questions with respect to the above, do not hesitate to contact myself or Ms. Matthews-Emery to discuss further.

représentation de l'aide juridique sans la nécessité d'une audience G. Notre plan de représentation du ou des parents non gardiens sera le suivant :

7. Des avocats de service de notre panel d'avocat(e)s du secteur privé seront appelés à assister aux premières comparutions du ou des parents non gardiens. Dans le cas où un ou plusieurs parents non gardiens s'opposent à la demande et souhaitent faire une demande de représentation à l'aide juridique, ils rempliront le même formulaire de demande avec l'aide d'un avocat de service et ce formulaire sera retourné au bureau local d'aide juridique où notre les préposés à l'accueil traiteront la demande, délivreront un certificat d'aide juridique et commenceront rapidement le processus d'attribution du dossier à un membre du barreau privé faisant partie du comité. Dans la mesure du possible, un certificat pour un parent non gardien peut être attribué au même avocat(e) qui a comparu à titre d'avocat(e) de service lors de la première comparution. Nous espérons, avec la collaboration des avocat(e)s du secteur privé, qui sont une composante nécessaire et appréciée de notre modèle de service, que nous serons en mesure d'attribuer ces certificats d'aide juridique en temps opportun.

Nous avons travaillé très fort au cours des dernières semaines pour que ce plan d'action soit mis en œuvre le plus rapidement possible. Nous avons tenu plusieurs séances d'information avec notre personnel et nos avocat(e) du secteur privé pour expliquer et répondre aux questions sur ce nouveau processus.

Je remercie toutes les personnes qui rendent ce plan possible. Nous espérons que cela améliorera grandement la capacité de tenir des audiences de protection de l'enfance dans le respect des délais prescrits par la loi et conformément à la décision de la Cour d'appel du Nouveau-Brunswick dans **R.D. c. Le ministre du Développement social**, 2022 NBCA 56 et la directive de pratique subséquente de la Cour du Banc du Roi du Nouveau-Brunswick – sous réserve bien sûr des demandes d'ajournement autorisées par la Cour dans des circonstances exceptionnelles.

Si vous avez des questions concernant ce qui précède, n'hésitez pas à me contacter ou à contacter Mme Matthews-Emery pour en discuter davantage.

NBLASC 2023-2024 Q-1 KPI

Sources

Criminal & Family Law Services: Practice Manager & Manual tracking.

Services en droit criminel & en droit de la famille: Practice Manager, Suivi manuel.

Public Trustee Services : Aegis, Manual Tracking, Sage Accounting, Annual Report. Ser vices du curateur public : Aegis, Suivi manuel, Sage Comptabilité, Rapport annuel

Performance Indicators / Indicateurs de performance Criminal Law Services / Services en droit criminel 2023-2024

Legend / Légende :

Q1 = April-June / avril-juin

Q2 = July-September / juillet-septembre

Q3 = October-December / octobre-décembre

Q4 = January-March / janvier-mars

Source:

Practice Manager & Manual Tracking / Suivi manuel

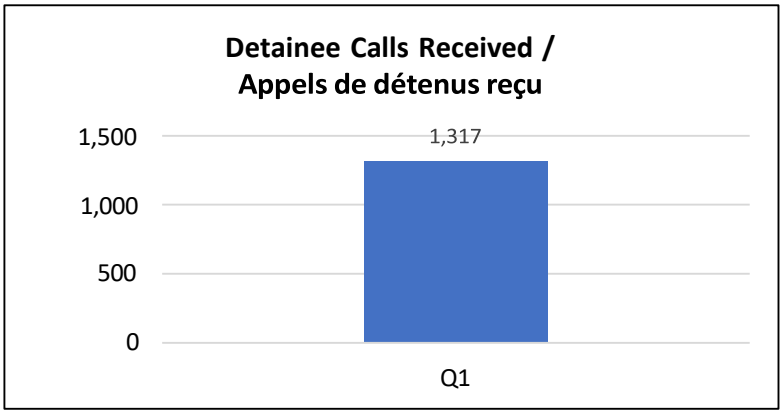

Duty Counsel / Avocats de service

Duty Counsel Appearances by Region / Comparutions des avocats de service par région

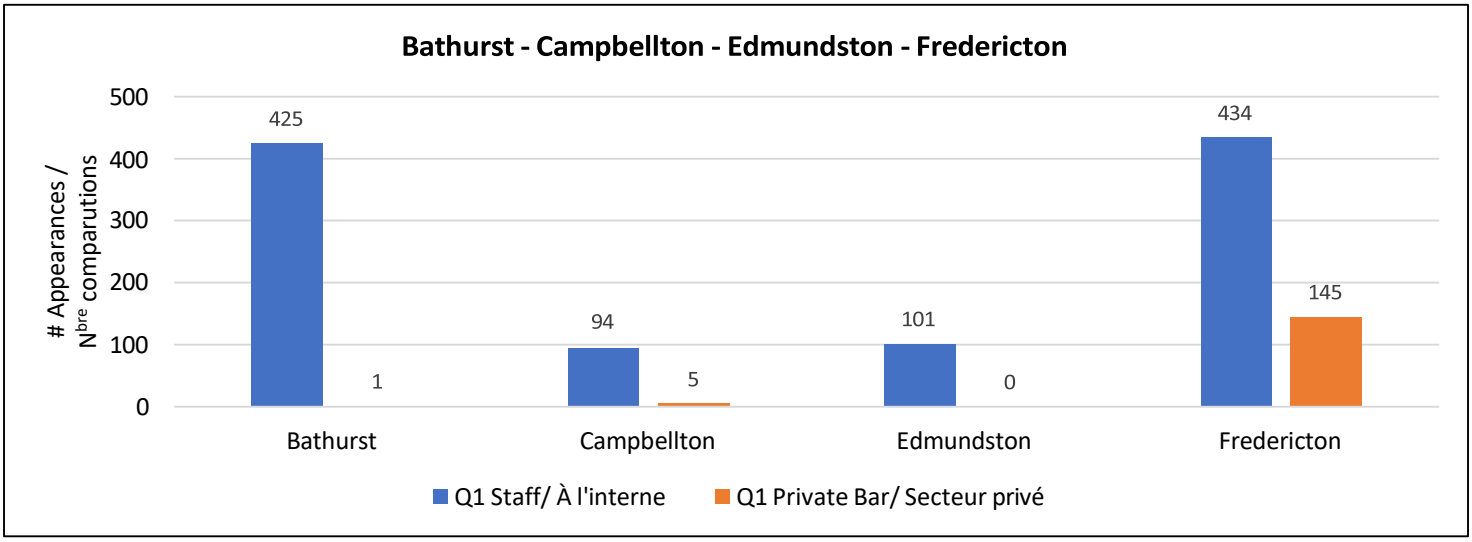

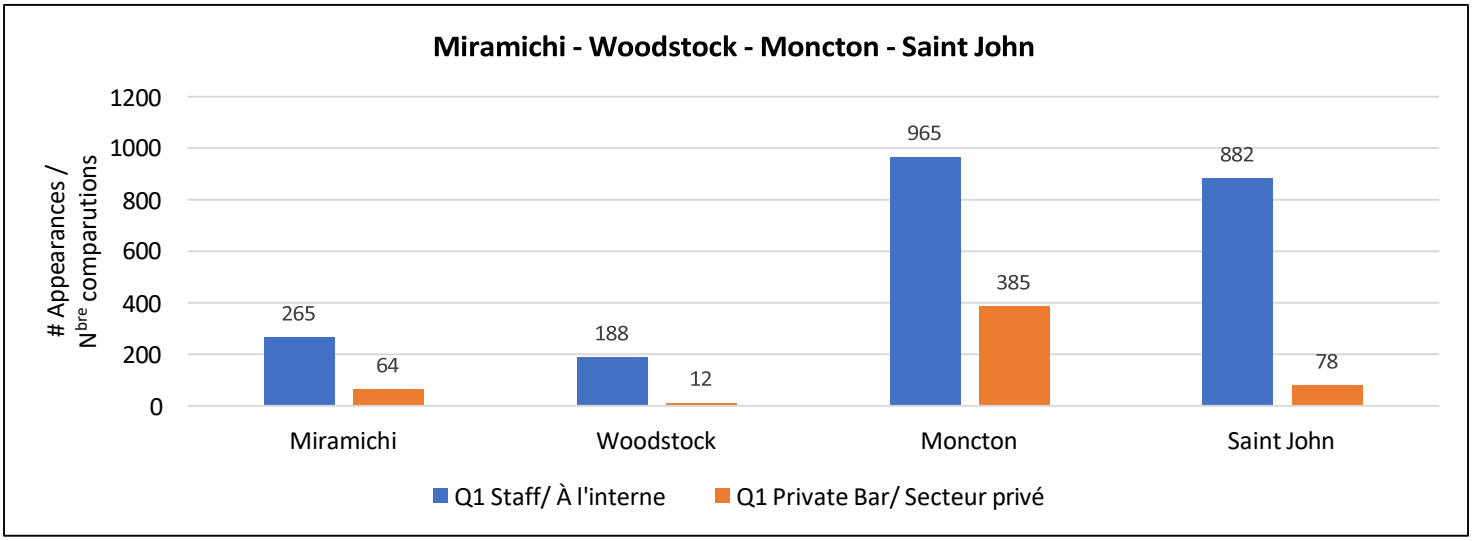

Intake Applications / Demandes d'aide juridique

of Applications Received and Approved / N^{bre} demandes reçues et approuvées

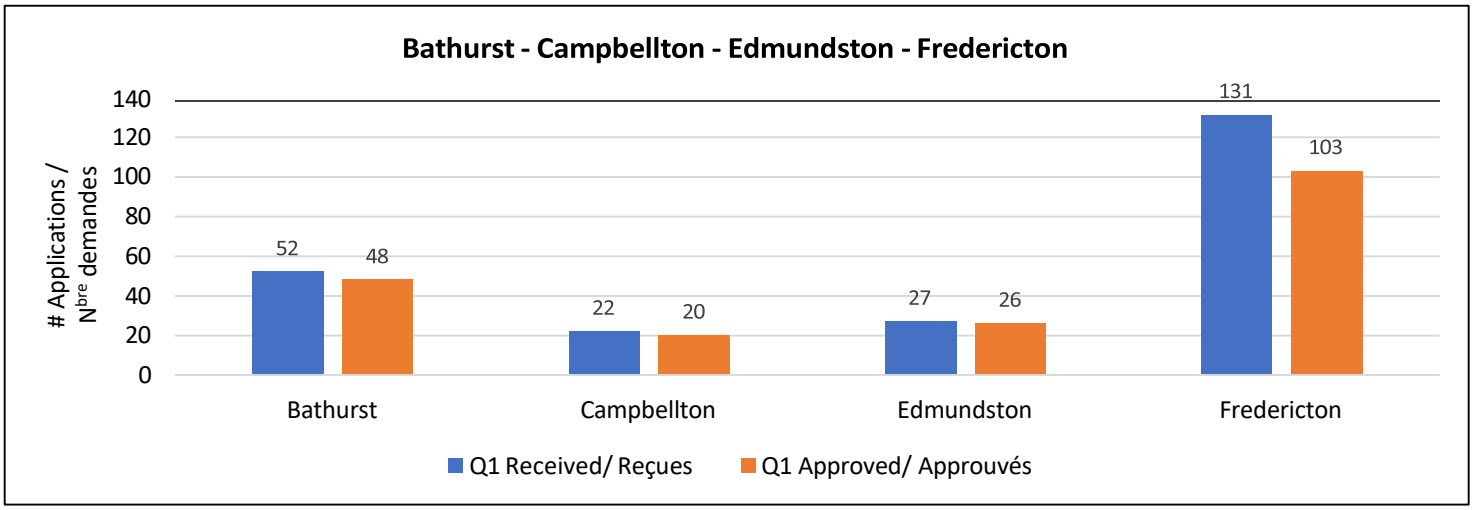

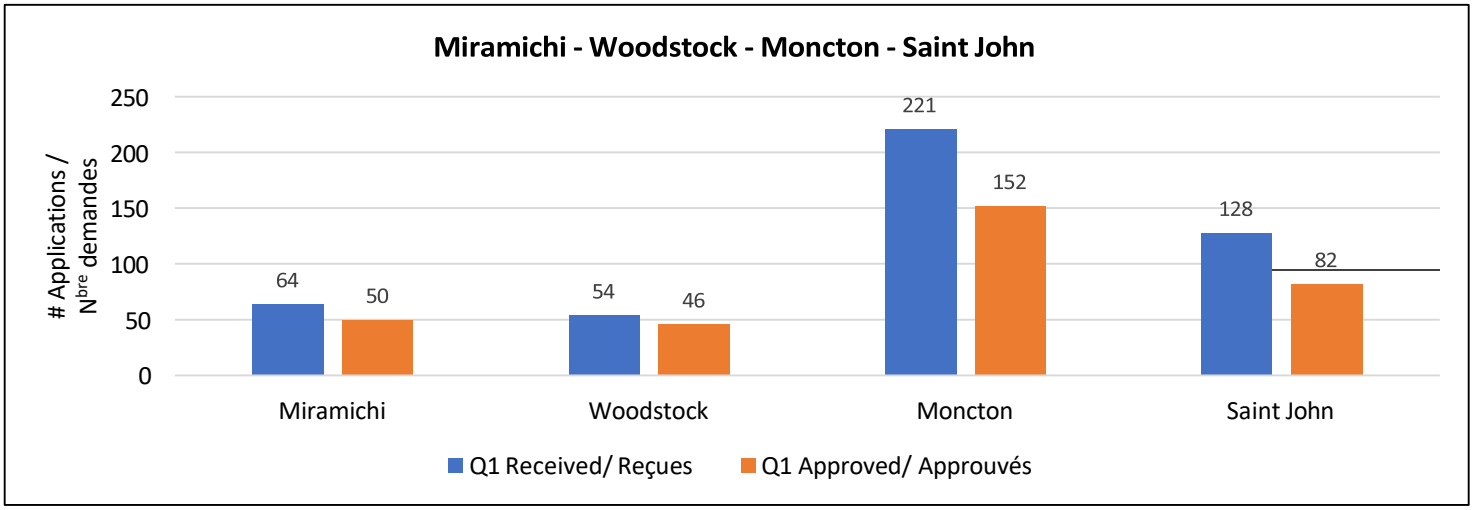

Average Interview Time / Durée moyenne des entrevues

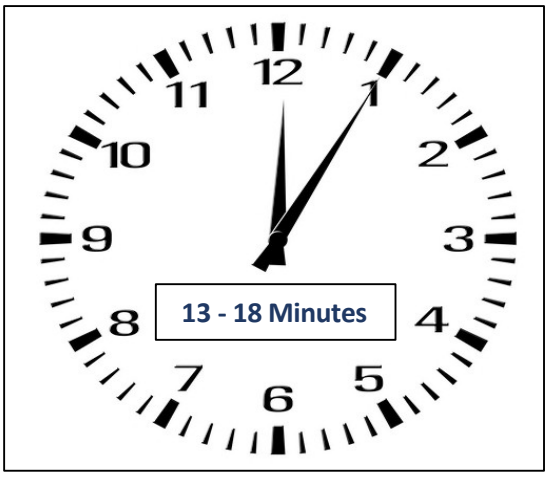

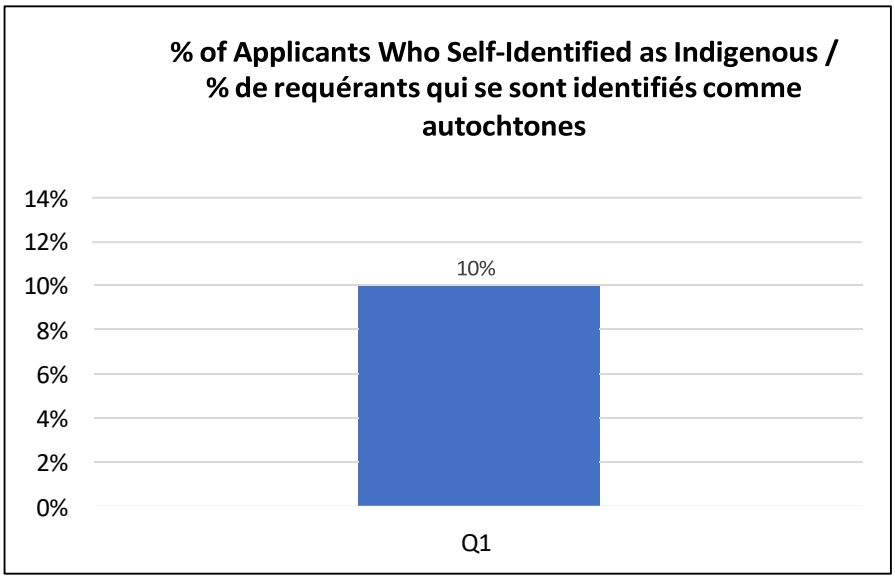

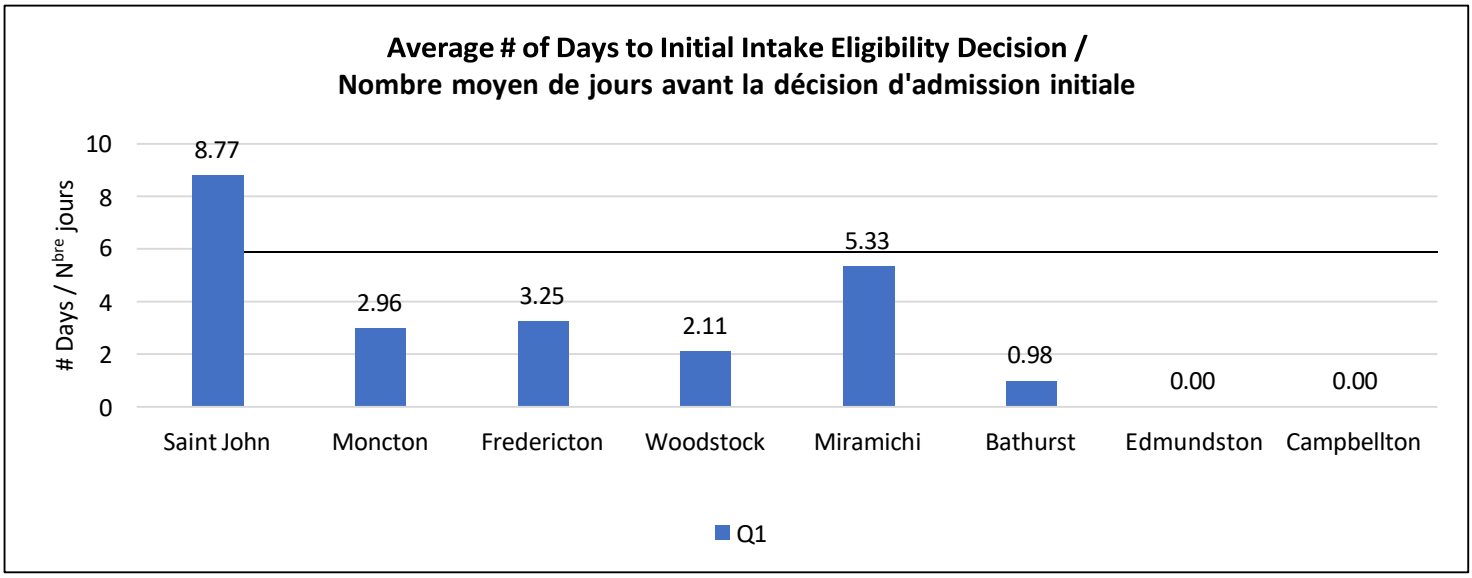
Average # of Days to Initial Intake Eligibility Decision /
Nombre moyen de jours avant la décision d'admission initiale
Days / Nbre jours
10
8
6
4
2
0
8.77
2.96
3.25
2.11
5.33
0.98
0.00
0.00
Saint John
Moncton
Fredericton
Woodstock
Miramichi
Bathurst
Edmundston
Campbellton
Q1

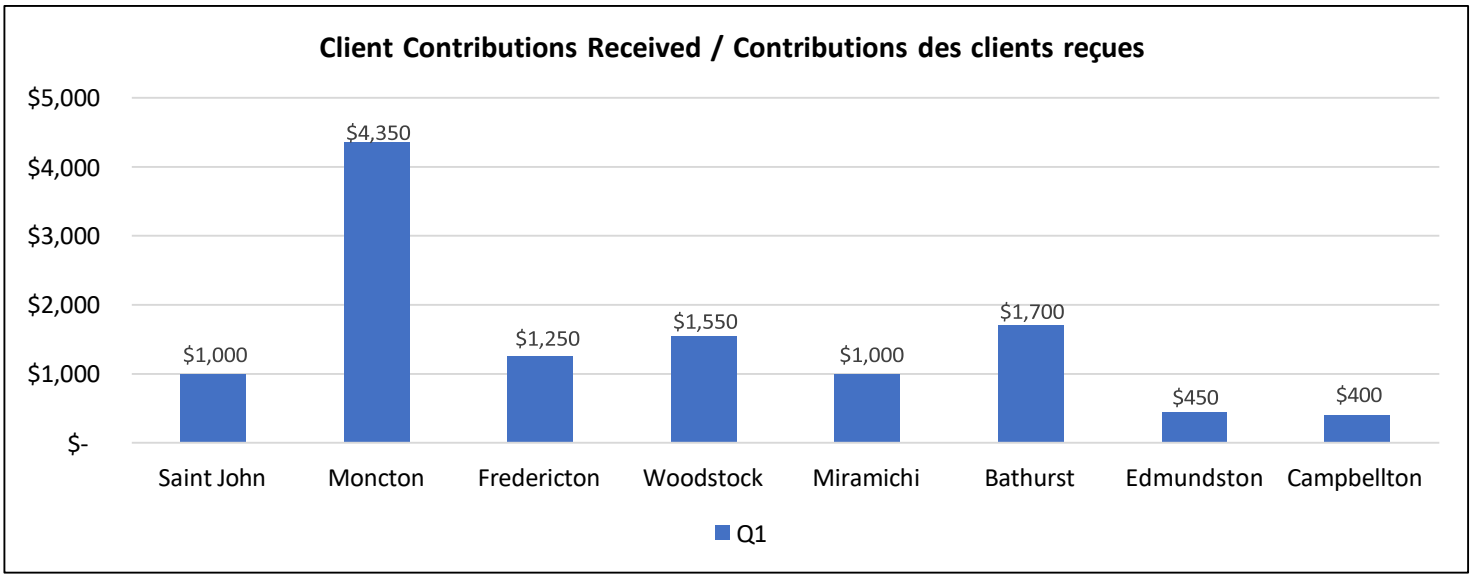
Client Contributions Received / Contributions des clients reçues
$5,000
$4,000
$3,000
$2,000
$1,000
$-
$1,000
$4,350
$1,250
$1,550
$1,000
$1,700
$450
$400
Saint John
Moncton
Fredericton
Woodstock
Miramichi
Bathurst
Edmundston
Campbellton
Q1

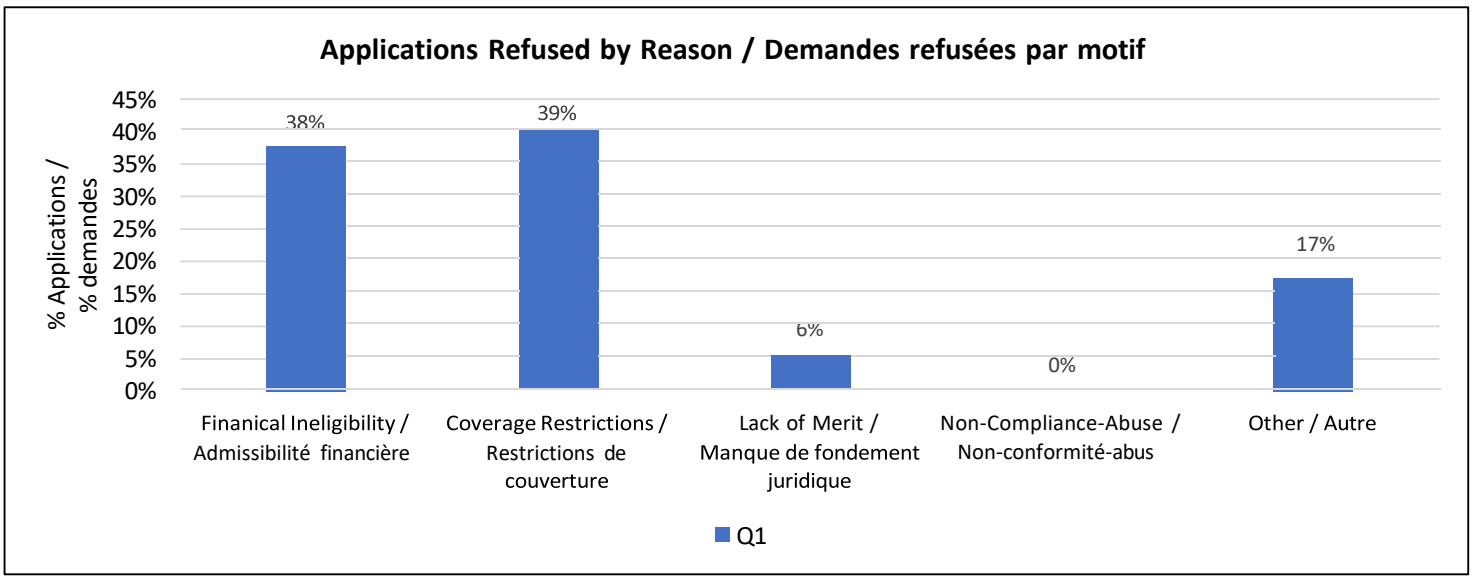
Applications Refused by Reason / Demandes refusées par motif
% Applications / % demandes
45%
40%
35%
30%
25%
20%
15%
10%
5%
0%
38%
39%
6%
0%
17%
Finanical Ineligibility / Admissibilité financière
Coverage Restrictions / Restrictions de couverture
Lack of Merit / Manque de fondement juridique
Non-Compliance-Abuse / Non-conformité-abus
Other / Autre
Q1

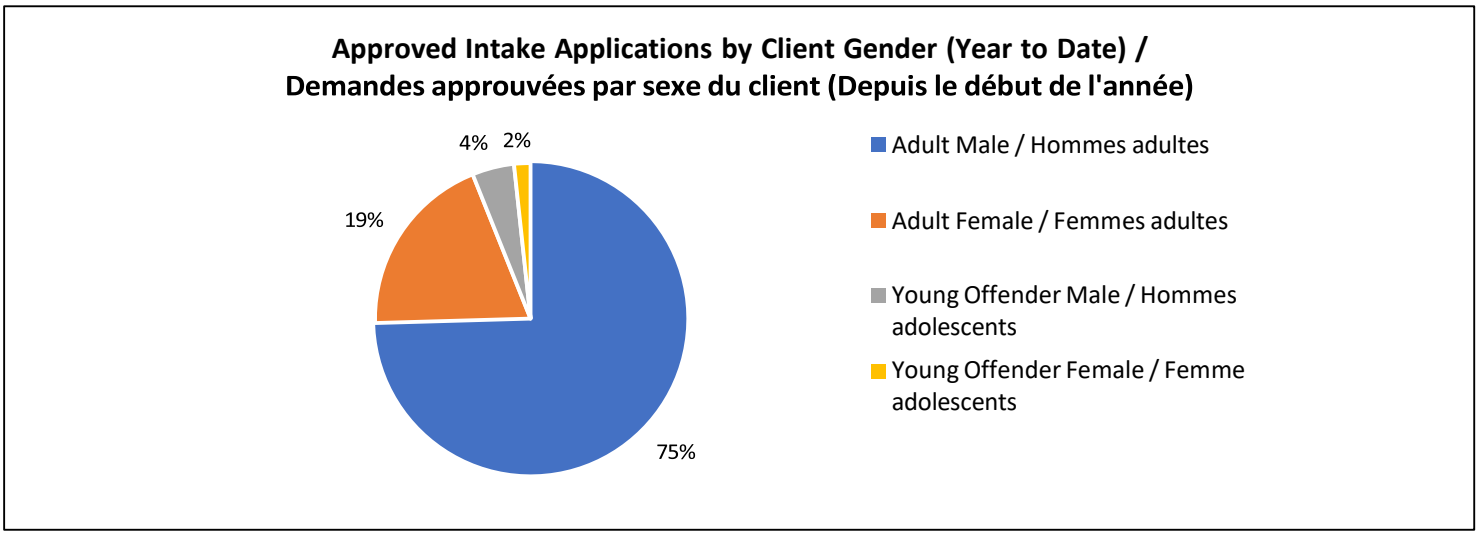

Criminal Legal Aid / Aide juridique en droit criminel

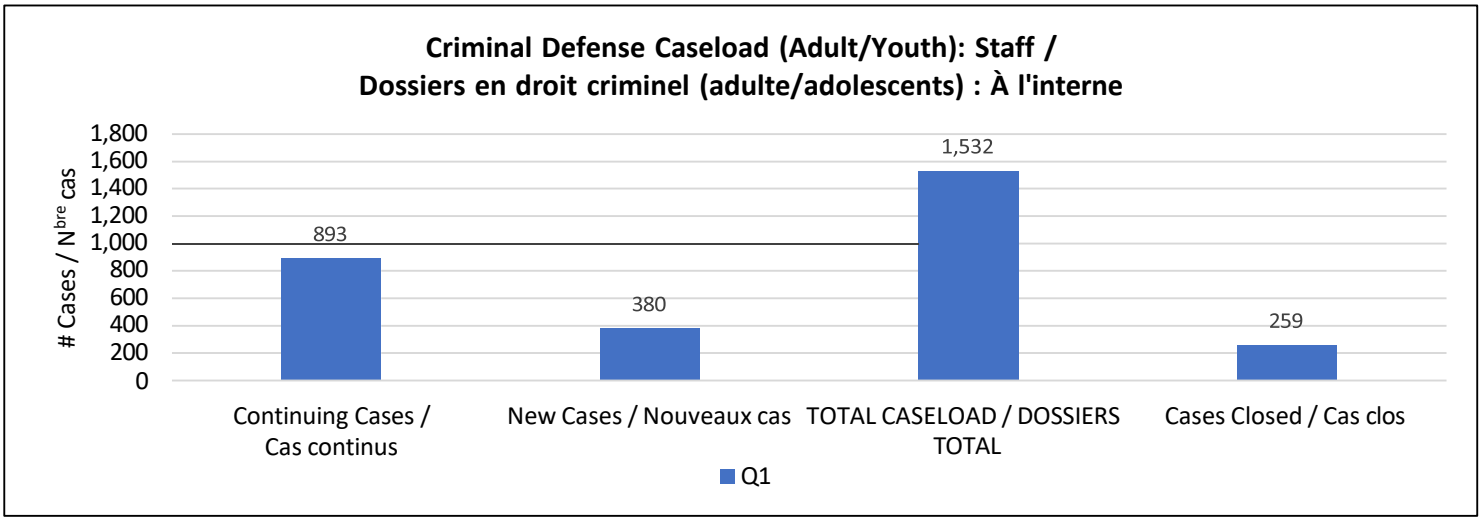

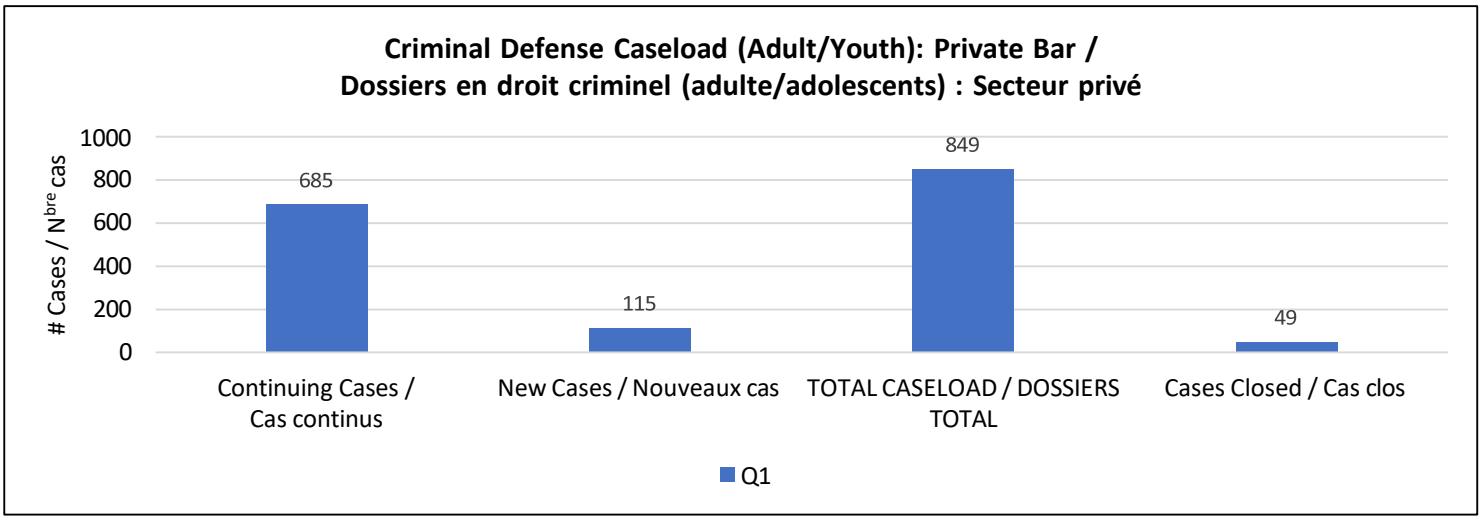

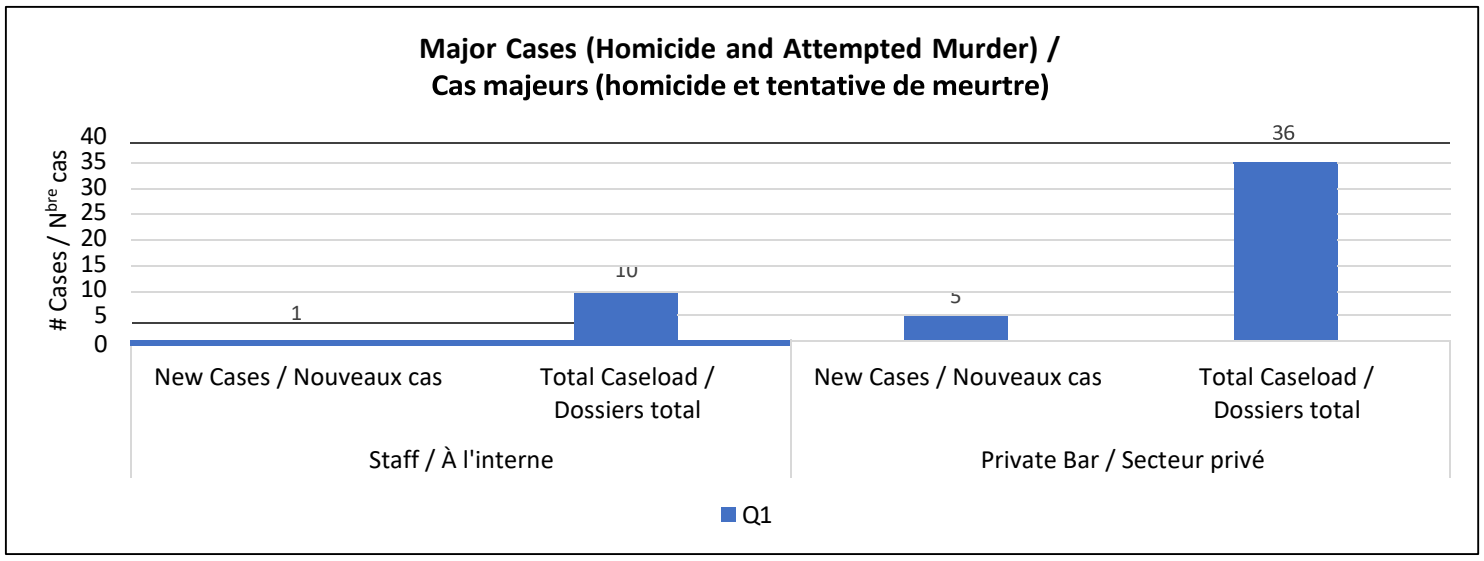

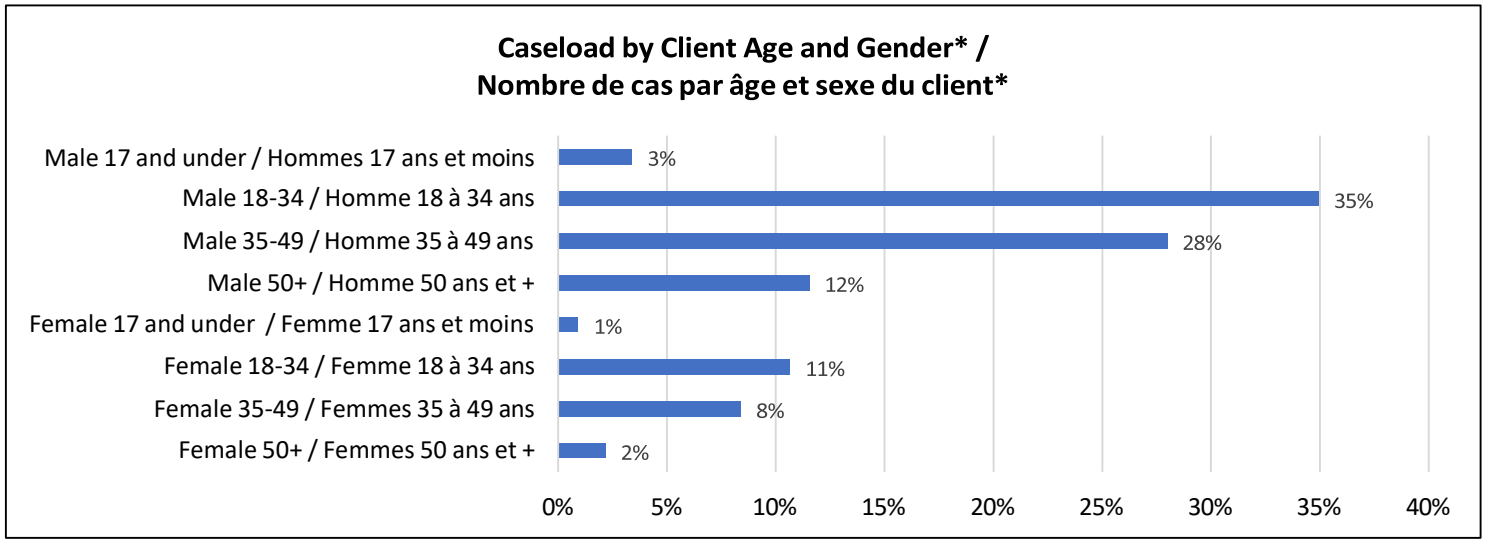

*Year-To-Date caseload including Staff and Private Bar certificates. / Nombre de cas depuis le début de l'année, y compris les certificats du personnel à l'interne et du secteur privé.

Performance Indicators / Indicateurs de performance
Family Law Services / Services en droit de la famille
2023-2024

Legend / Légende :
Q1 = April-June / avril-juin
Q2 = July-September / juillet-septembre
Q3 = October-December / octobre-décembre
Q4 = January-March / janvier-mars

Duty Counsel / Avocats de service

In addition to the Private Bar appearances reported below Staff lawyers provided service for 8 appearances (Saint John = 8).
En plus des comparutions au secteur privé mentionnées ci-dessous, des avocats à l'interne ont fourni 8 comparutions (Saint John = 8).

Private Bar Duty Counsel Appearances by Region / Comparutions des avocats de service du secteur privé par région

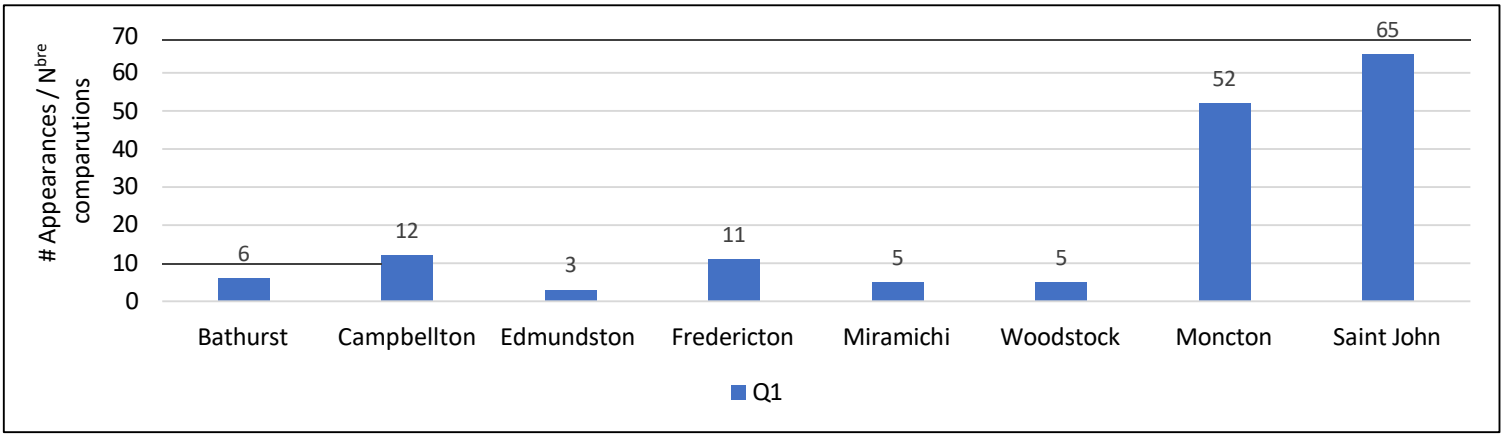

Intake Applications / Demandes d'aide juridique

of Applications Received and Approved / Nbre demandes reçues et approuvées

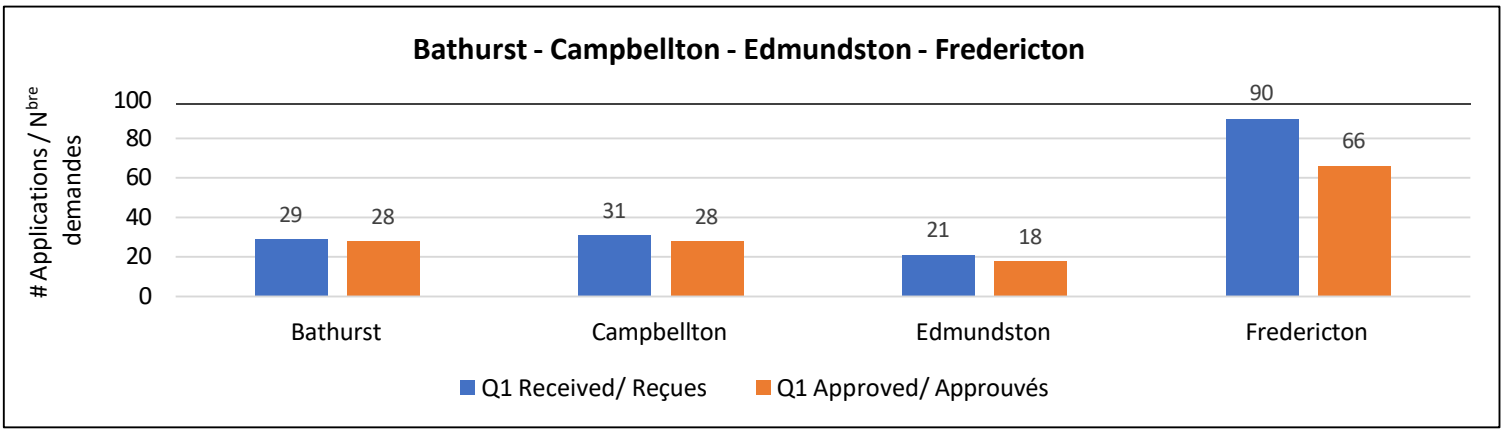

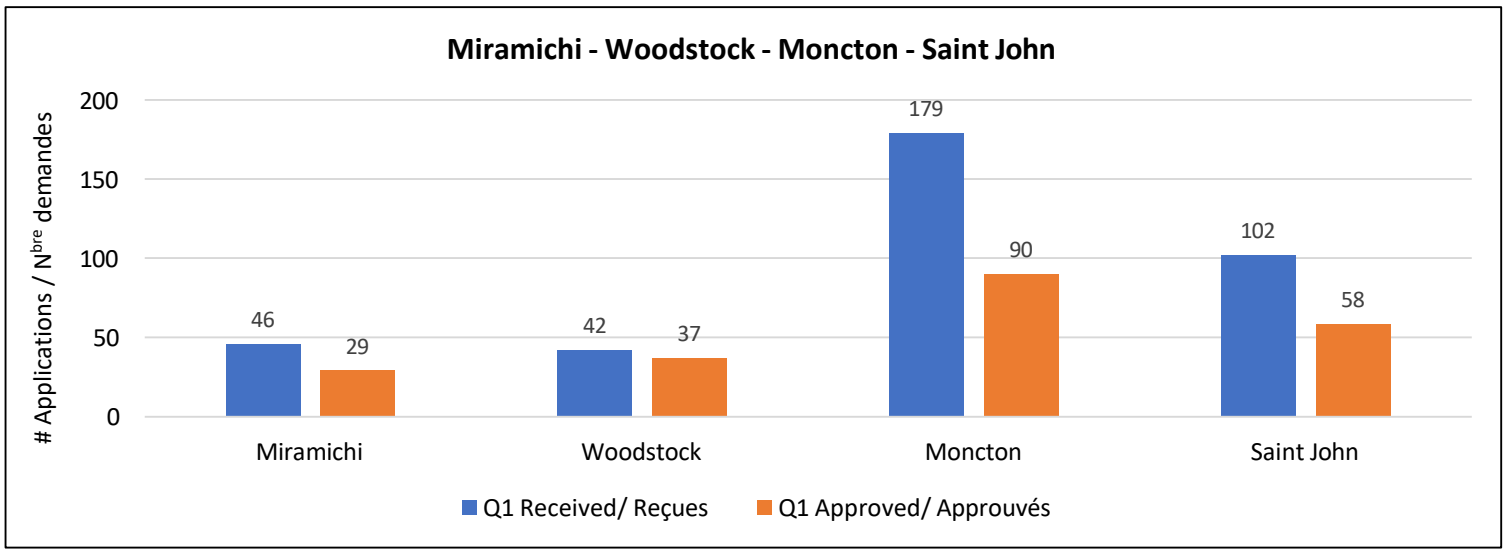

Average Interview Time / Durée moyenne des entrevues

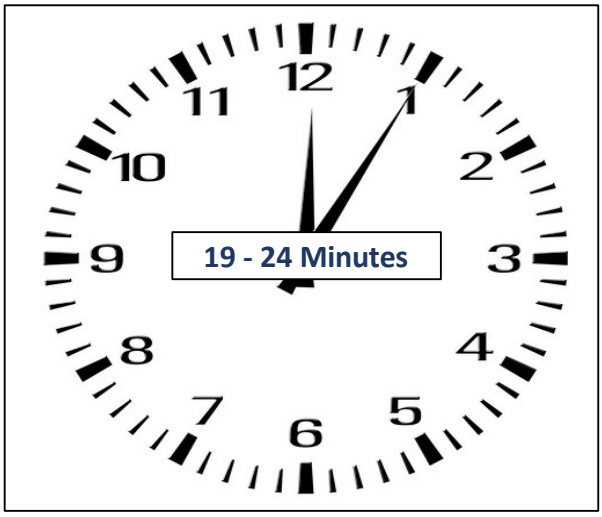

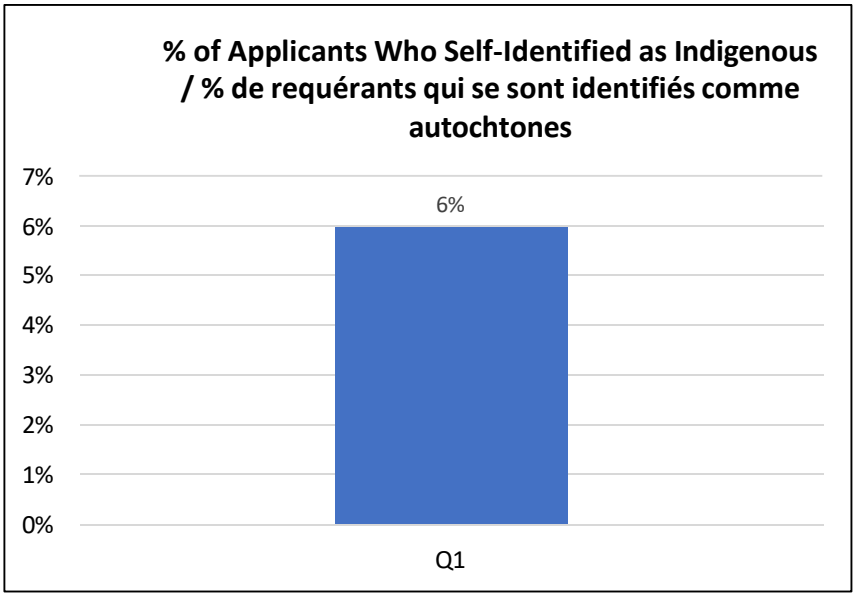

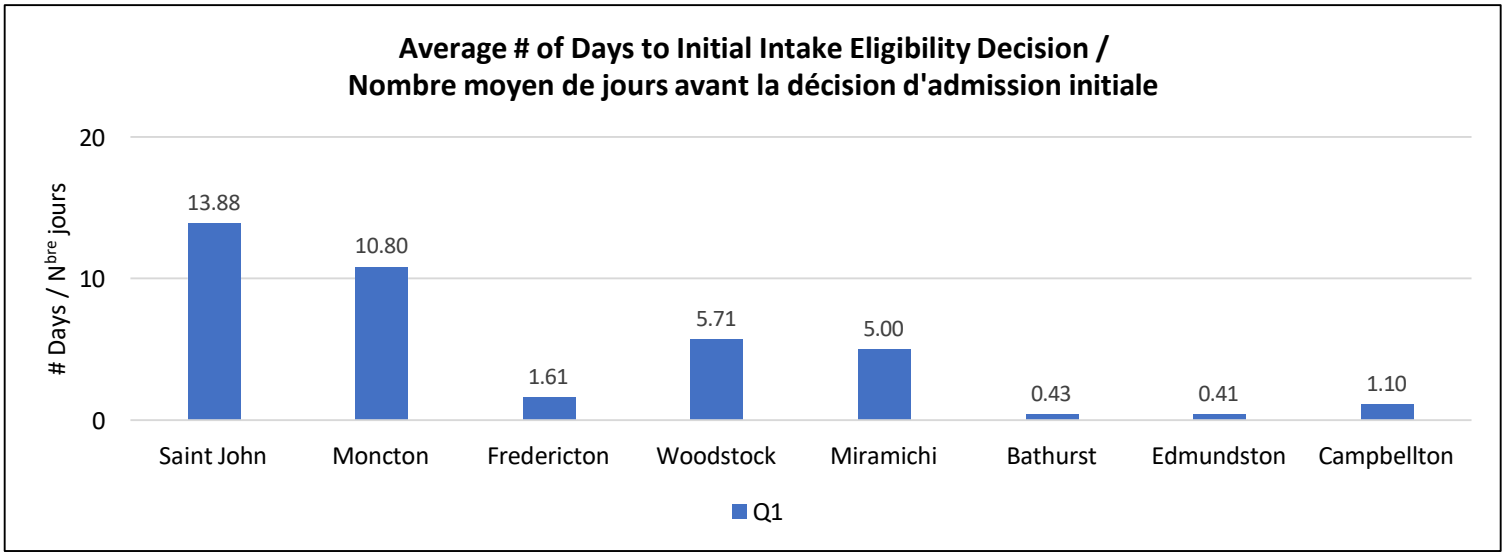

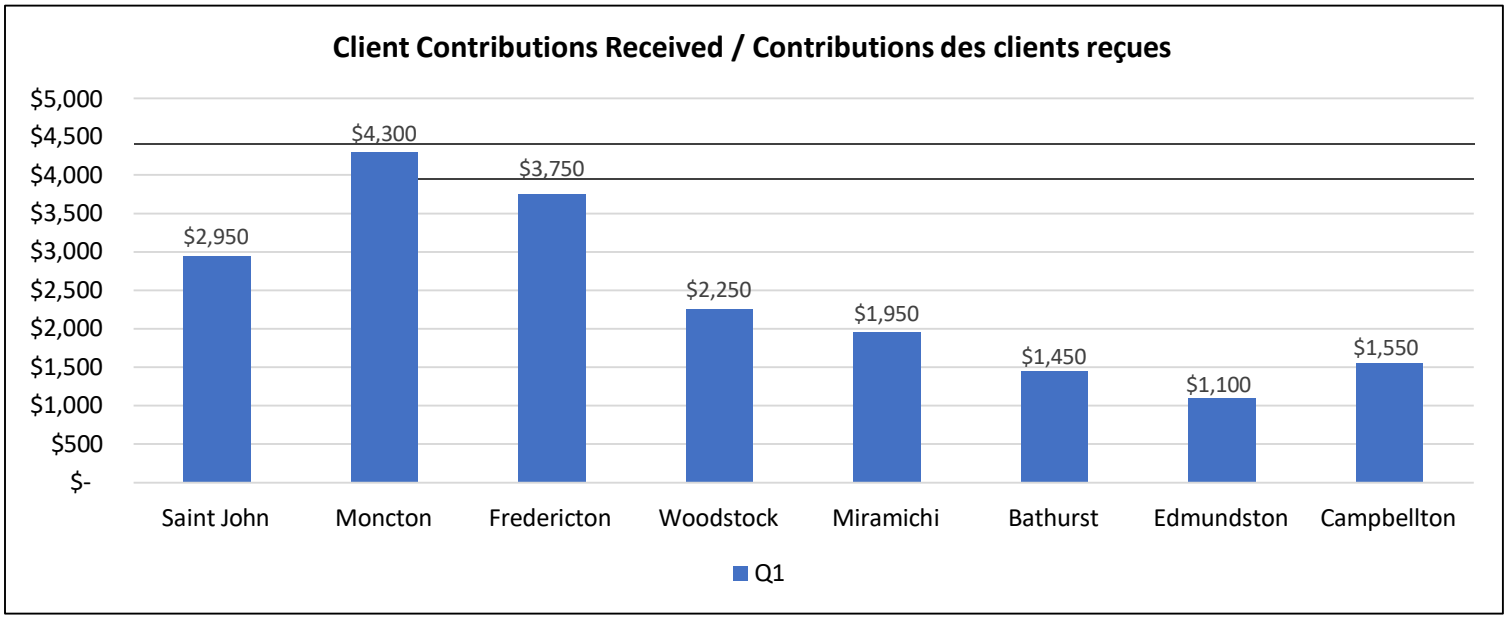
Client Contributions Received / Contributions des clients reçues
$5,000
$4,500
$4,000
$3,500
$3,000
$2,500
$2,000
$1,500
$1,000
$500
$-
$2,950
$4,300
$3,750
$2,250
$1,950
$1,450
$1,100
$1,550
Saint John
Moncton
Fredericton
Woodstock
Miramichi
Bathurst
Edmundston
Campbellton
Q1

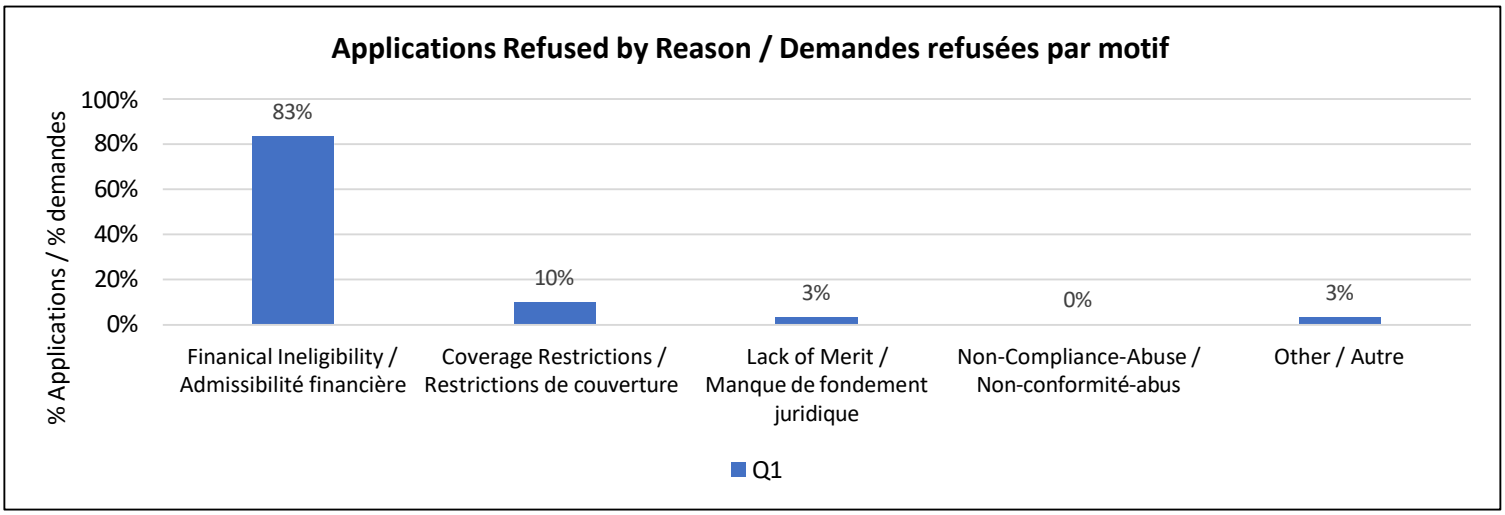
Applications Refused by Reason / Demandes refusées par motif
% Applications / % demandes
100%
80%
60%
40%
20%
0%
83%
10%
3%
0%
3%
Finanical Ineligibility / Admissibilité financière
Coverage Restrictions / Restrictions de couverture
Lack of Merit / Manque de fondement juridique
Non-Compliance-Abuse / Non-conformité-abus
Other / Autre
Q1

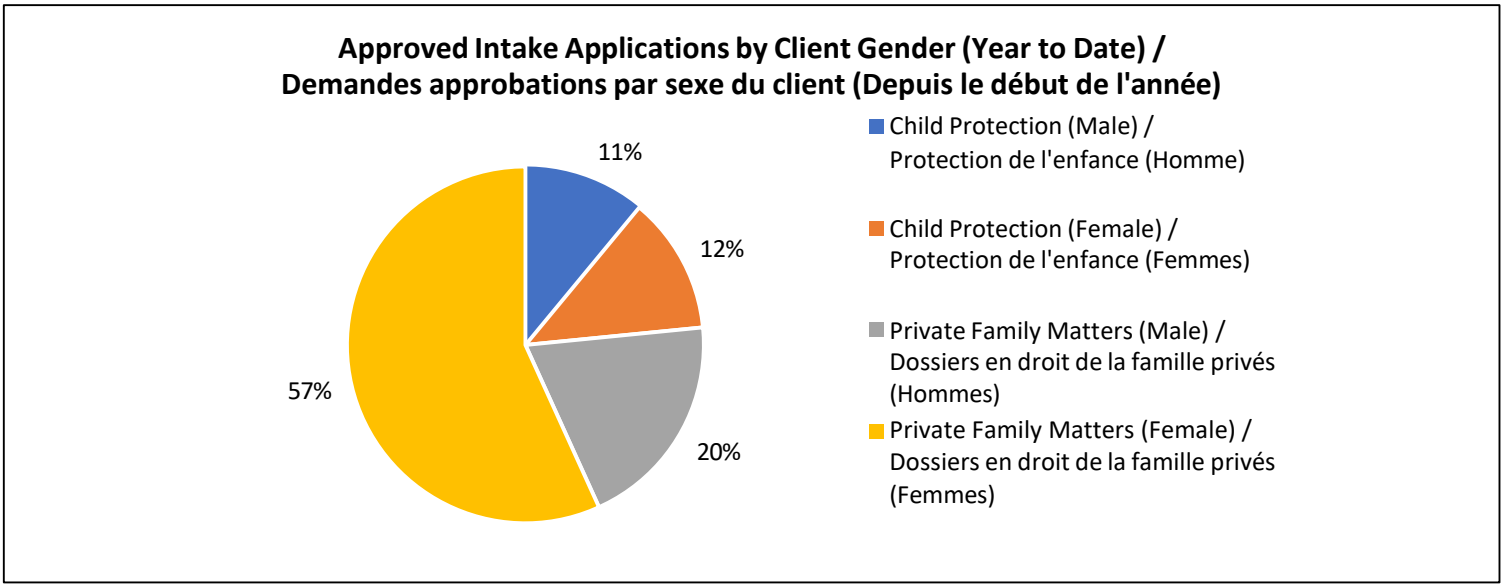
Approved Intake Applications by Client Gender (Year to Date) /
Demandes approbations par sexe du client (Depuis le début de l'année)
11%
12%
57%
20%
Child Protection (Male) / Protection de l'enfance (Homme)
Child Protection (Female) / Protection de l'enfance (Femmes)
Private Family Matters (Male) / Dossiers en droit de la famille privés (Hommes)
Private Family Matters (Female) / Dossiers en droit de la famille privés (Femmes)

Family Legal Aid / Aide juridique en droit de la famille

Family Legal Aid Caseload: Staff / Dossiers d'aide juridique en matière de droit de la famille : À l'interne

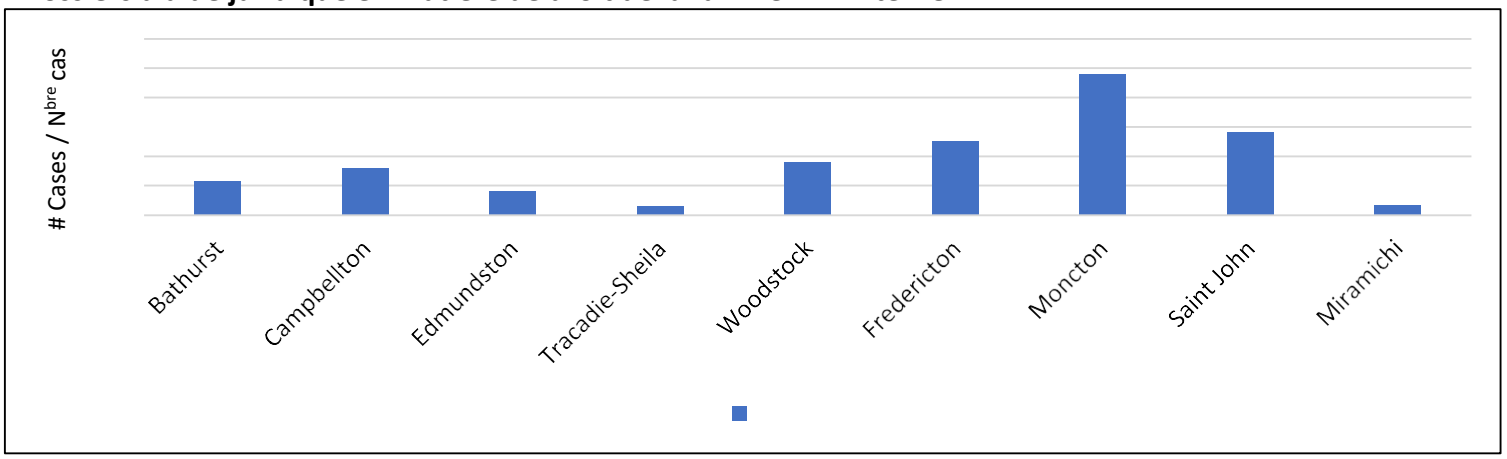

Family Legal Aid Caseload: Private Bar / Dossiers d'aide juridique en matière de droit de la famille : Secteur privé

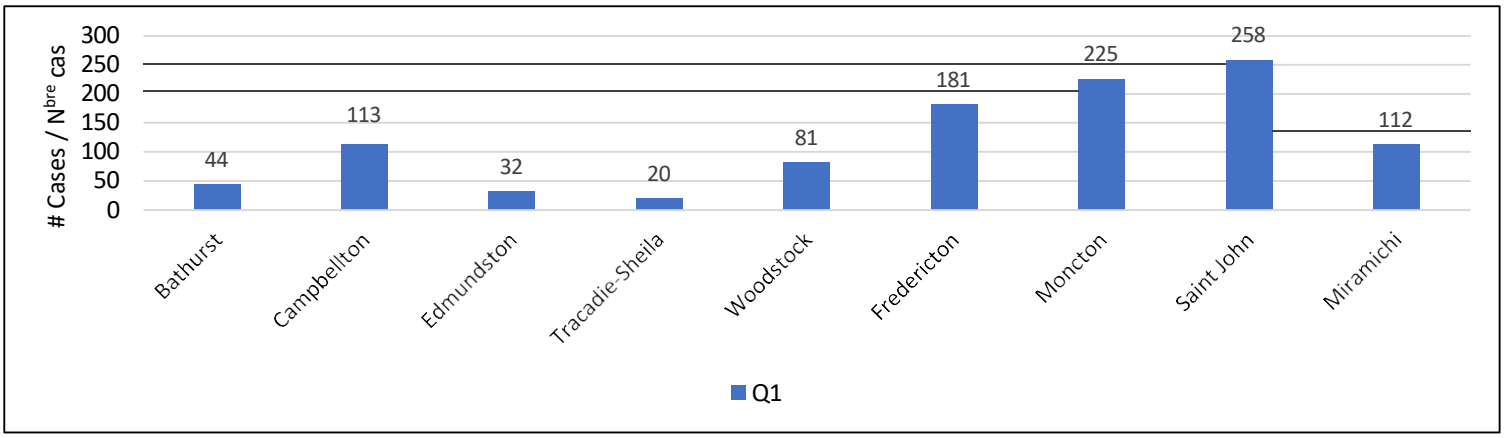

Caseload by Client Age and Gender* / Nombre de cas par âge et sexe du client*

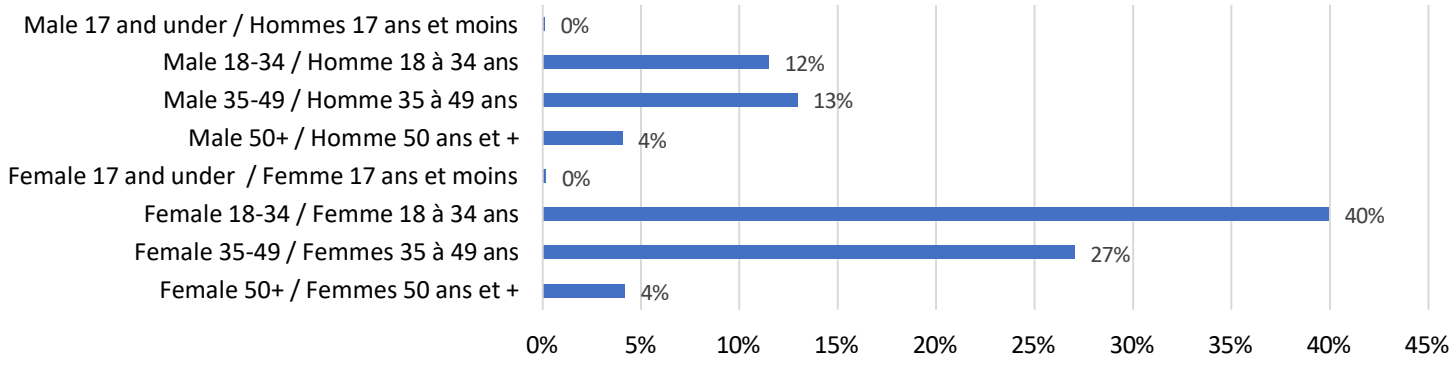

*Year-To-Date caseload including Staff and Private Bar certificates. eligibility process implemented April 15, 2017. / Nombre de cas depuis le début de l'année, y compris les certificats du personnel à l'interne et du secteur privé. de revenu mis en place le 15 avril 2017.

Performance Indicators / Indicateurs de performance
Public Trustee Services / Services du curateur public
2023-2024

Legend / Légende :
Q1 = April-June / avril-juin
Q2 = July-September / juillet-septembre
Q3 = October-December / octobre-décembre
Q4 = January-March / janvier-mars

Source:
Aegis, Manual Tracking, Sage Accounting, & Annual Report / Aegis, Suivi manuel, Sage Accounting & Rapport annuel

Intake Services / Agents administratifs

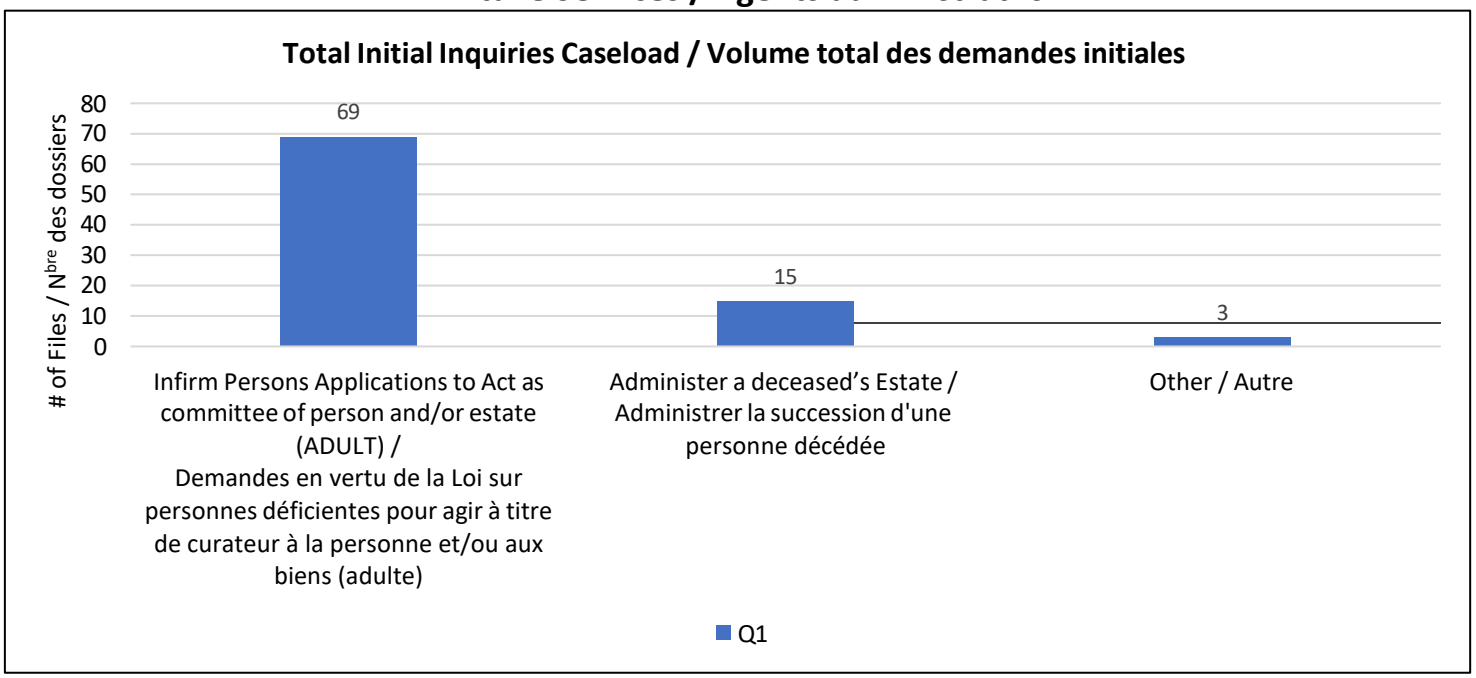

Legal Services / Services de conseiller

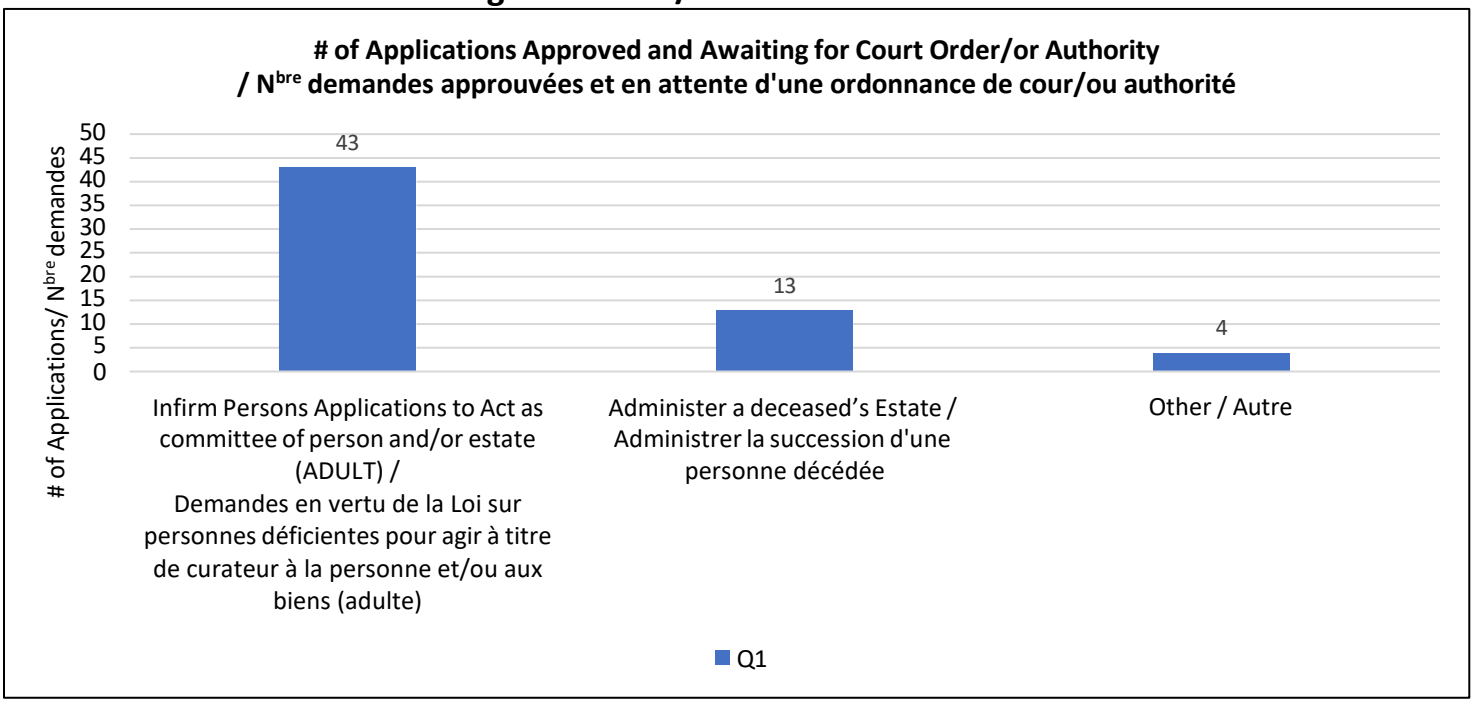

Legal Services / Services de conseiller

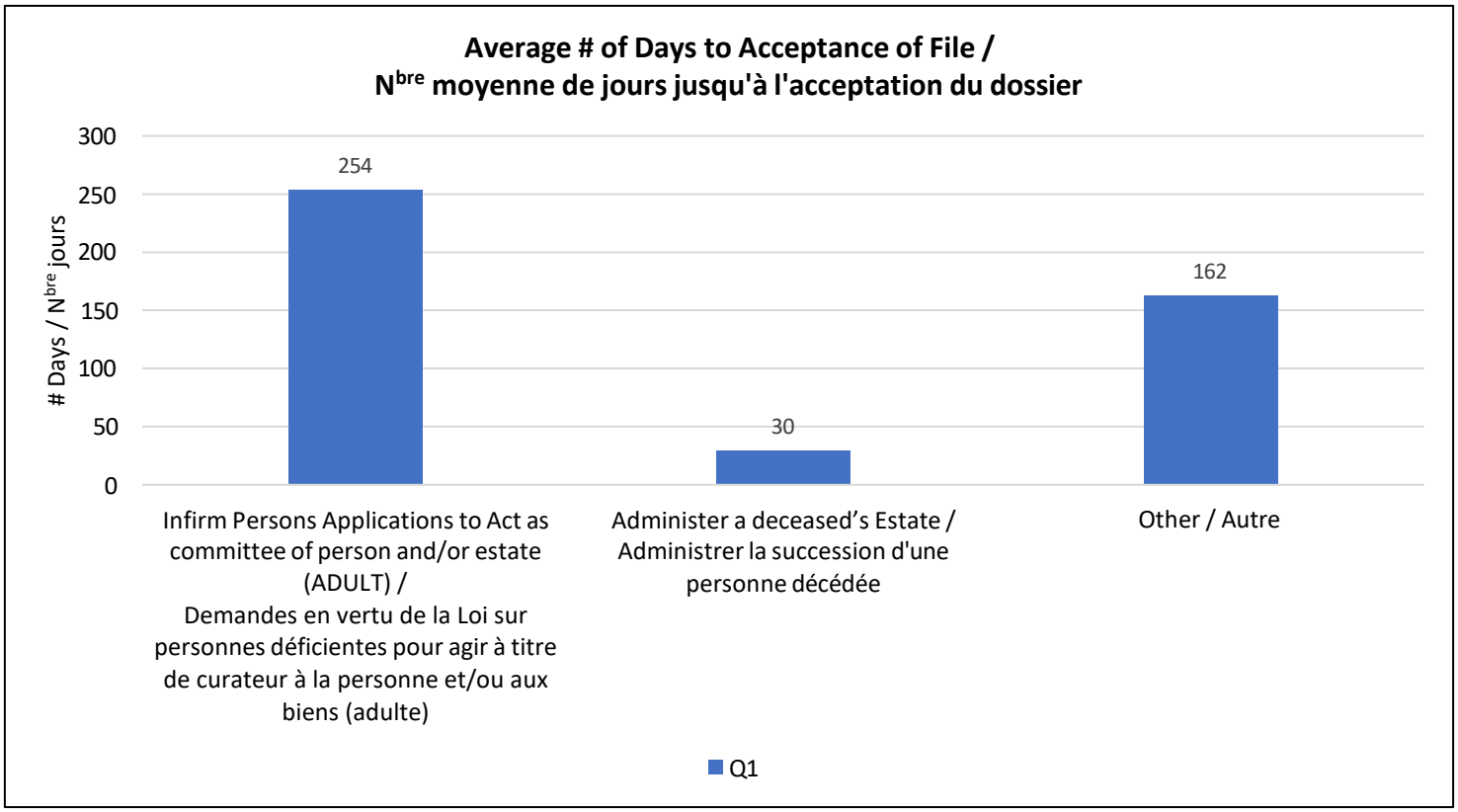

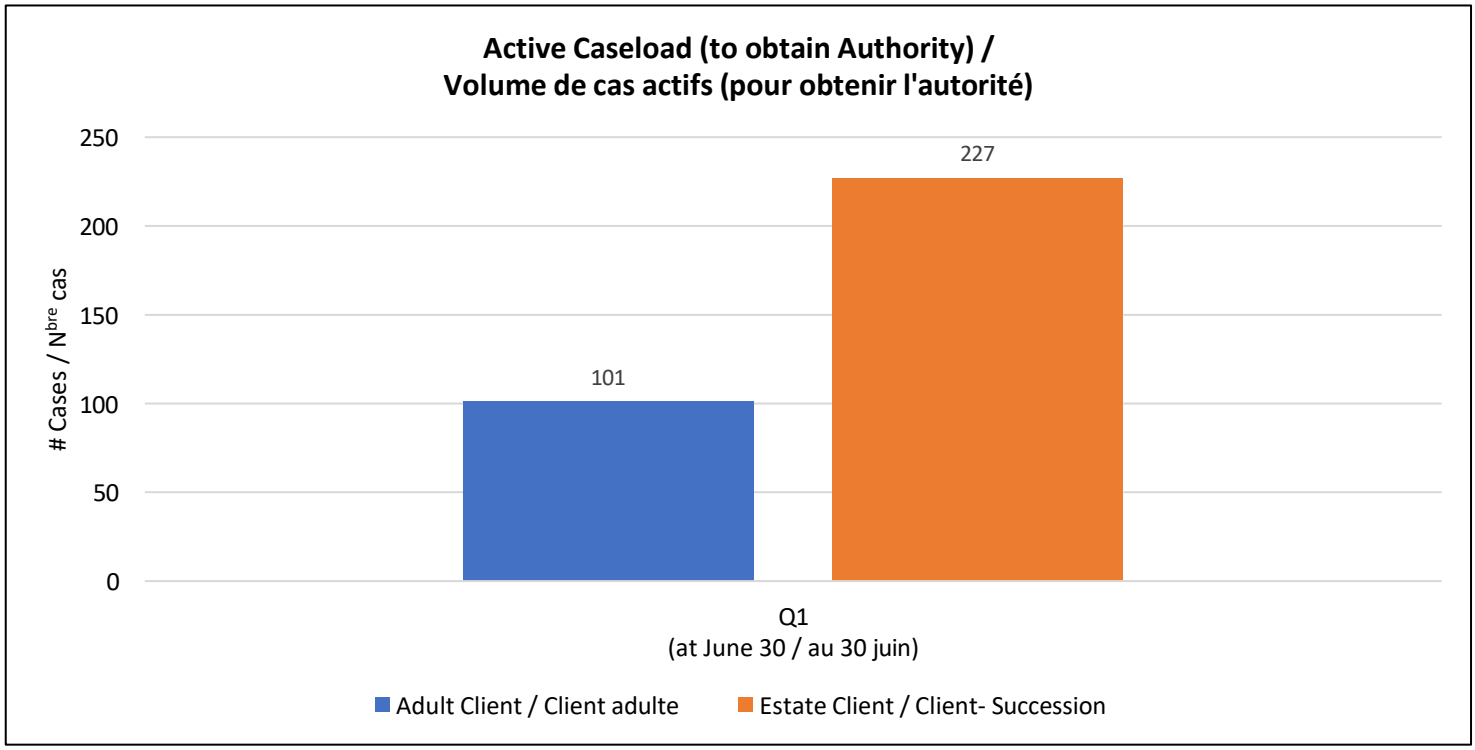

Trust and Guardianship Services / Services de fiduciaires et tutelle

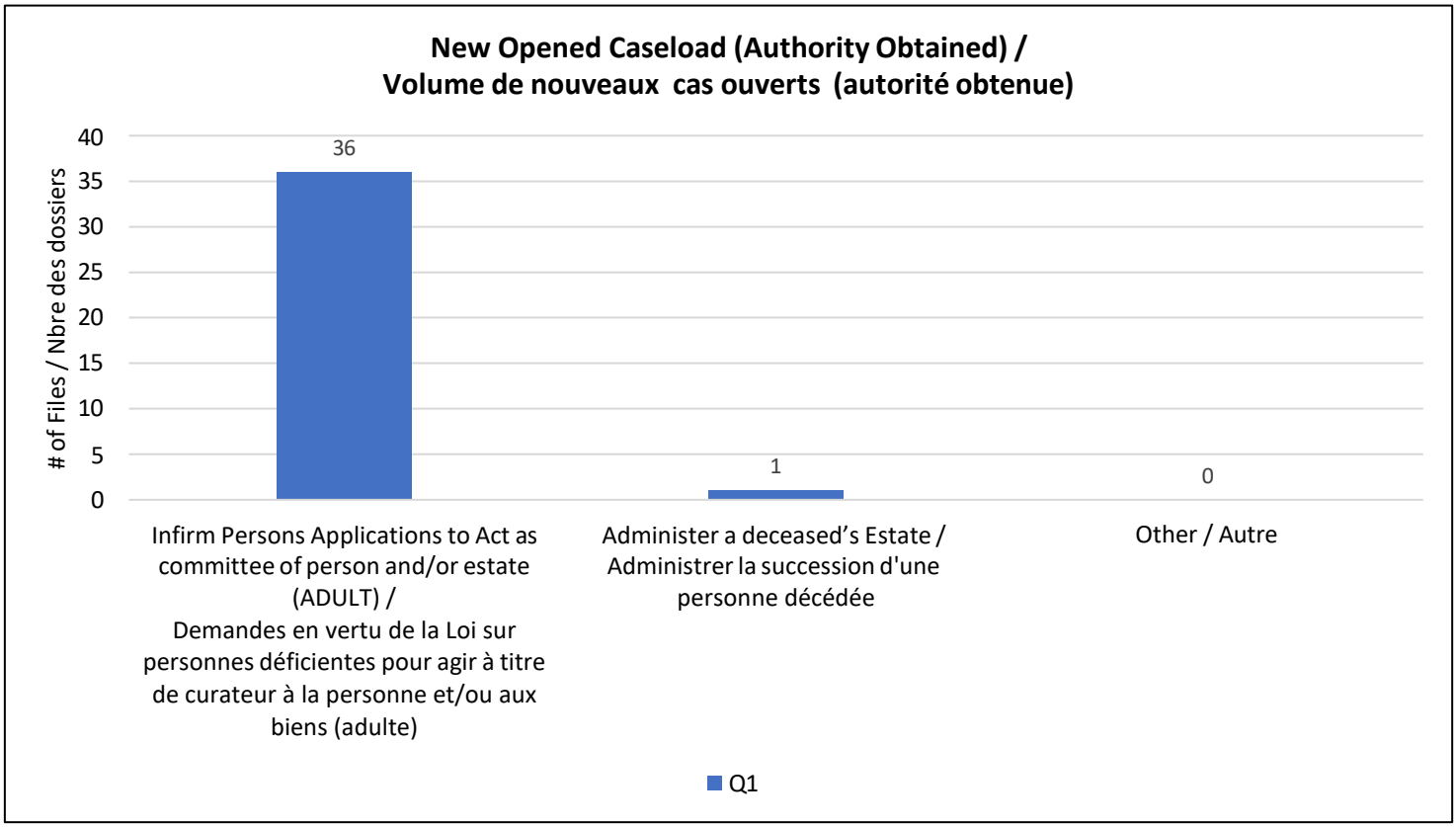

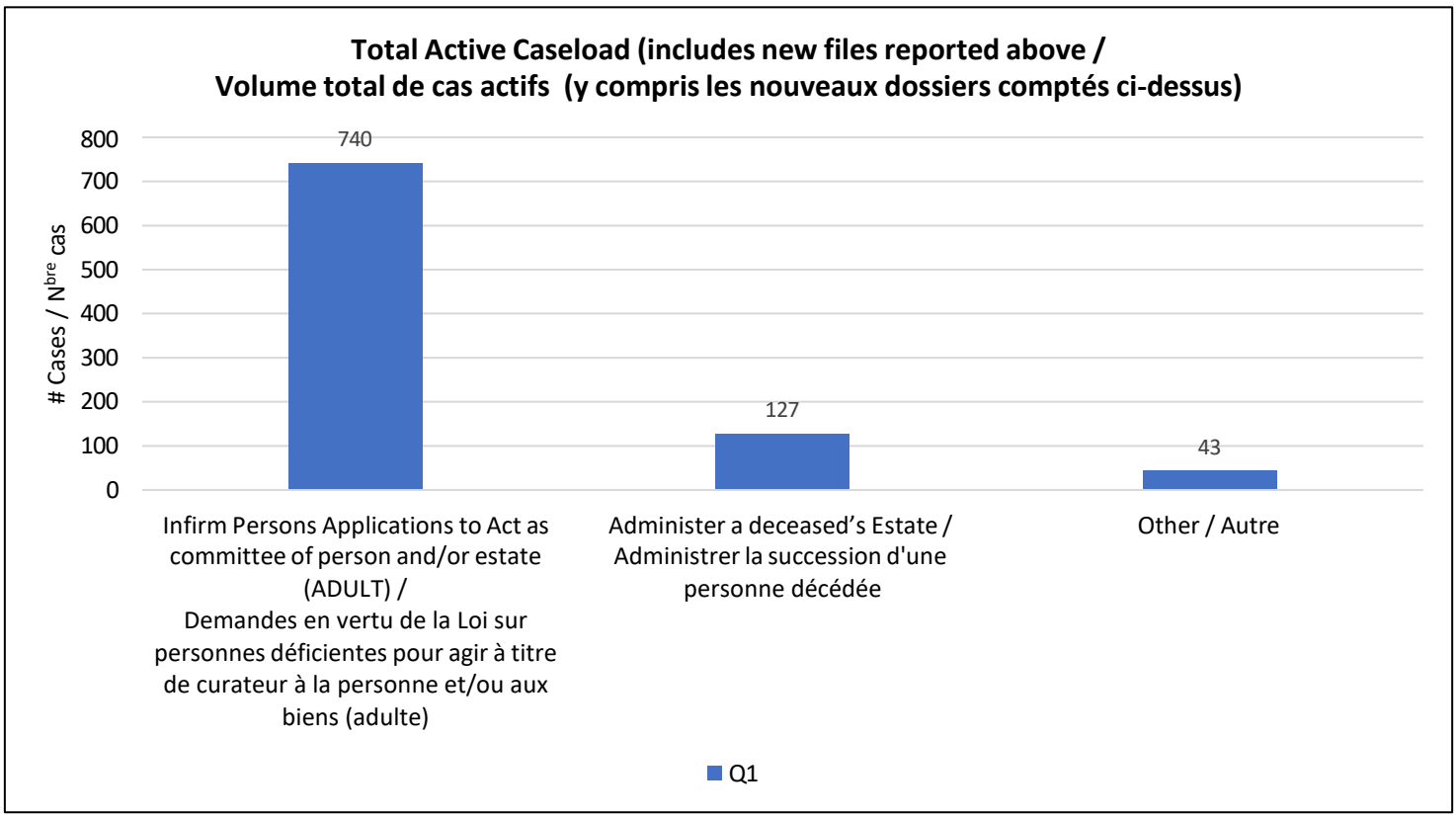

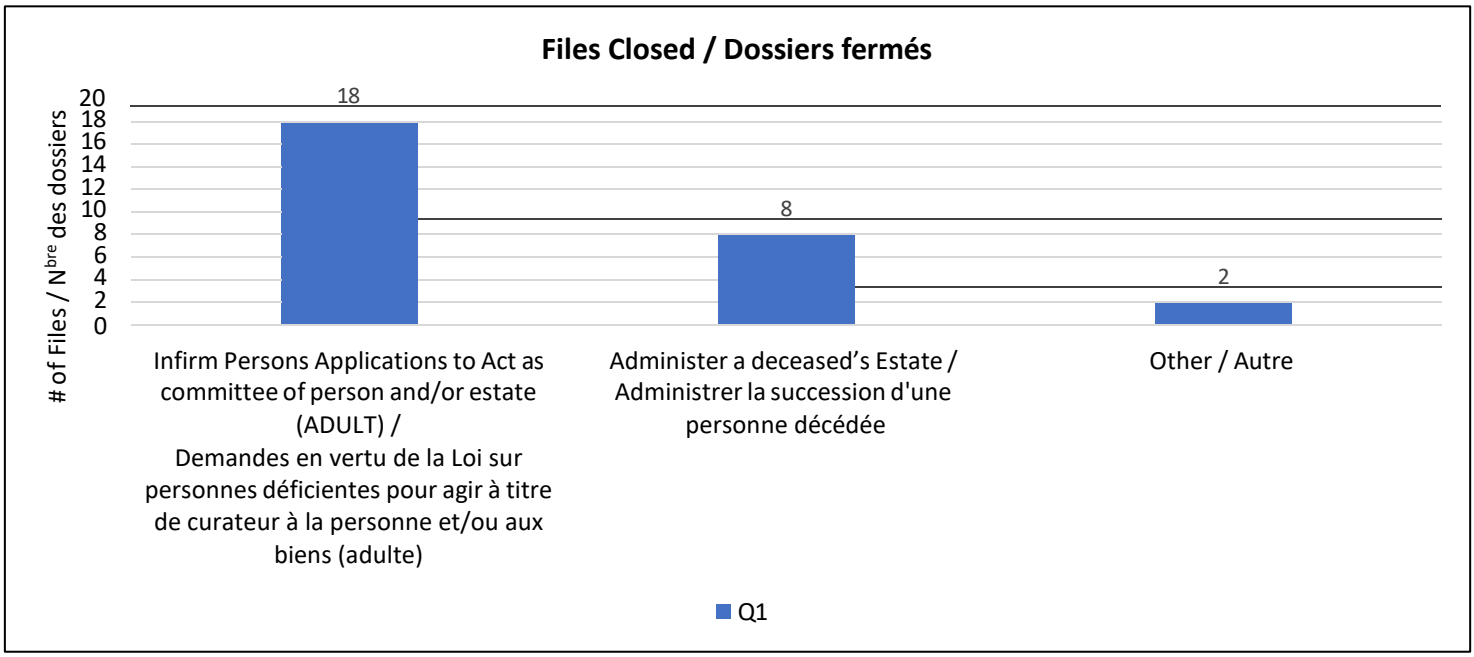

Average Client Age (Active Cases) at June 30, 2023

62

Âge moyen des clients (cas actifs) au 30 Juin 2023

Living Client Gender / Genre de client vivant

53%

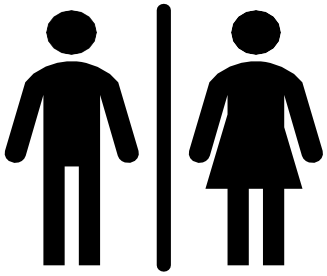

47%

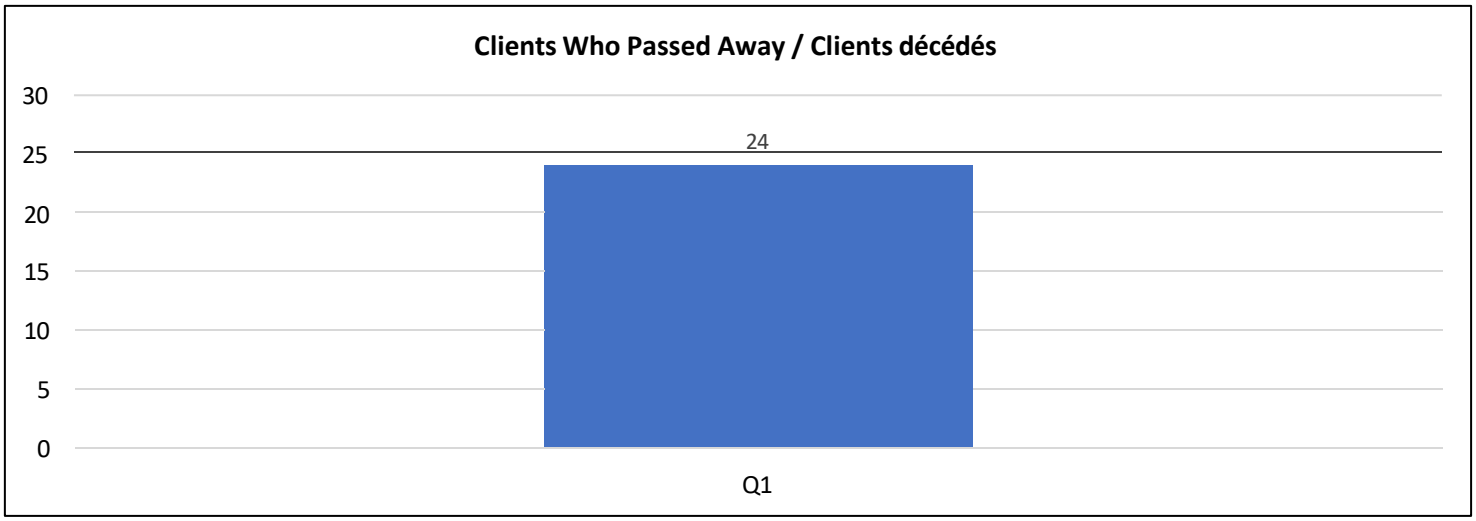

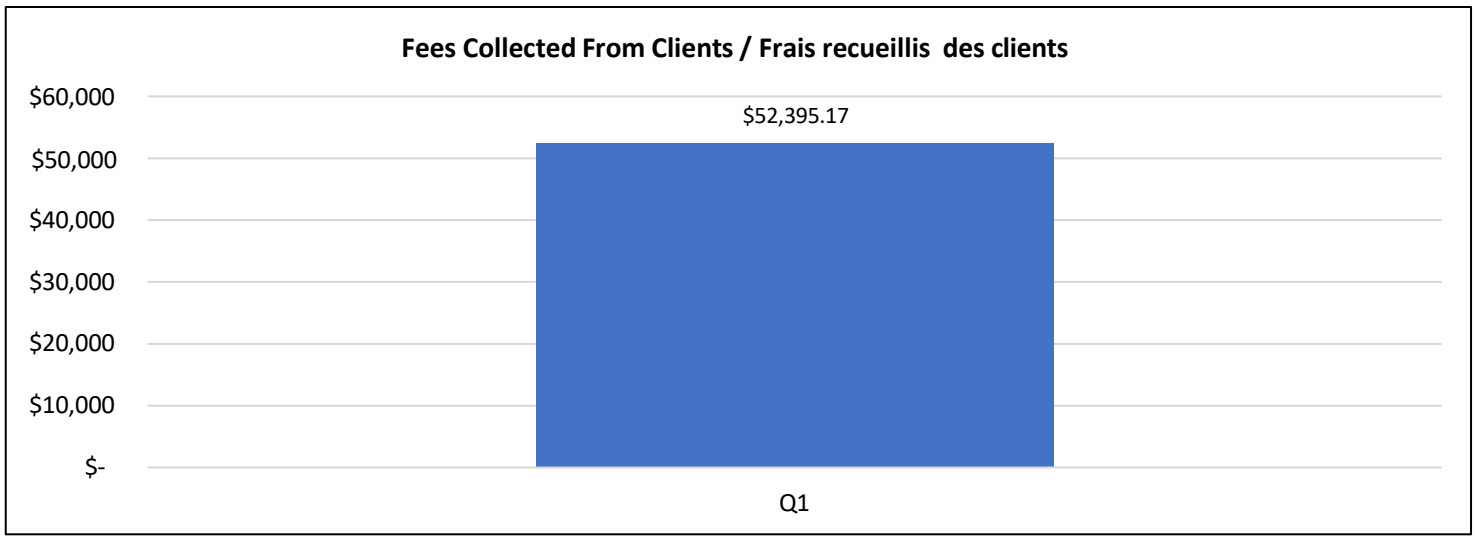

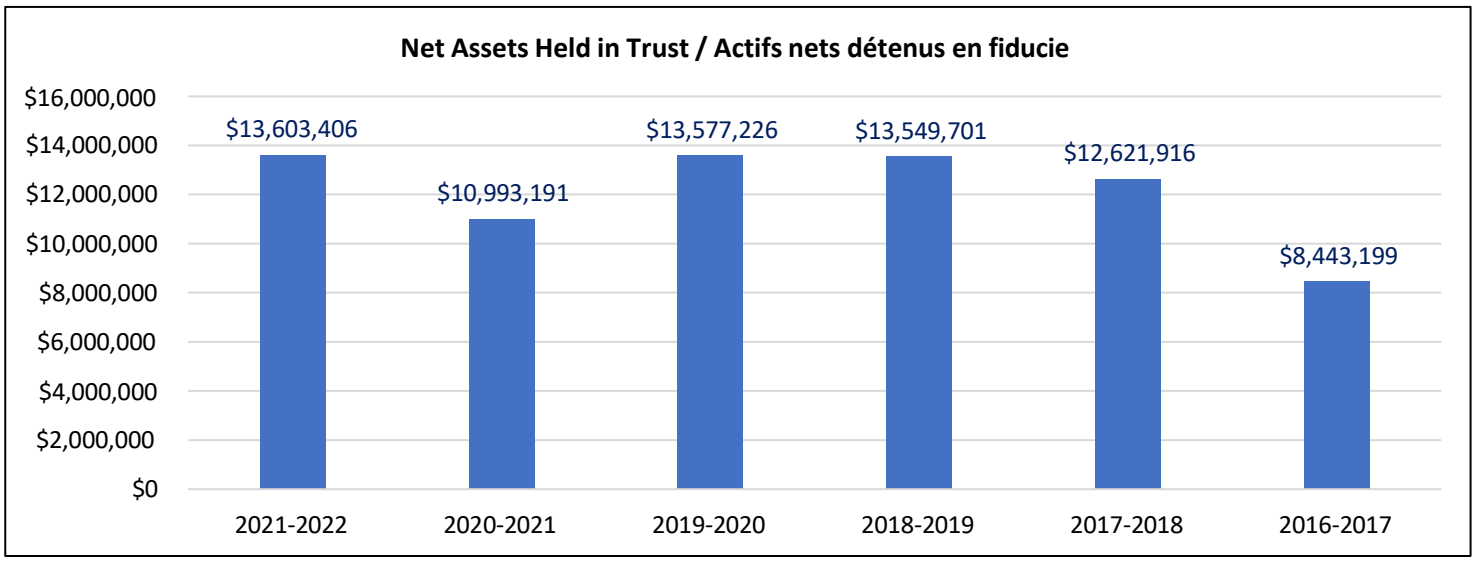

Note: The Public Trustee net assets held in trust as of March 2022 was unaudited but used for reporting purposes.